

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**LES IMPACTS DES INTERVENTIONS FORMELLES SUR LE DÉSISTEMENT
SECONDAIRE ET TERTIAIRE DES HOMMES JUDICIARISÉS**

**ESSAI PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
ANNABEL LECLERC**

JANVIER 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Natacha Brunelle

Prénom et nom

Directeur de recherche

Comité d'évaluation :

Natacha Brunelle

Prénom et nom

Directeur ou codirecteur de recherche

François-Xavier Charlebois

Prénom et nom

Évaluateur

Résumé

Les personnes judiciarisées passent par différentes étapes du système judiciaire et correctionnel. Ultimement, ce processus judiciaire et correctionnel vise le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire de ces personnes. Il s'agit d'une forme de désistement assisté offerte par des agents de désistement formel (acteurs du système judiciaire et correctionnel). Pour que le désistement du crime (arrêt du comportement criminel ou désistement primaire) se maintienne dans le temps, il faut qu'un changement identitaire s'opère (désistement secondaire), ainsi qu'un sentiment d'appartenance à la société se développe à travers des rétroactions positives face aux changements réalisés par la personne (désistement tertiaire ou social et relationnel). Cet essai empirique vise à documenter comment les interventions formelles contribuent ou non au : 1) changement identitaire (désistement secondaire) et au 2) sentiment d'appartenance à la société (désistement tertiaire). L'échantillon de cette étude est constitué de 19 hommes recrutés en maison de transition et âgés de 21 à 35 ans. Les résultats de l'analyse thématique réalisée dans le cadre de cet essai font ressortir les perceptions du fonctionnement et des impacts du système judiciaire et correctionnel, les perceptions des interventions du système judiciaire et correctionnel et finalement, les conseils cliniques et organisationnels des participants. Plusieurs éléments abordés sont cohérents avec la recension des écrits effectuée pour cet essai. En revanche, d'autres éléments émergent des analyses, comme les délais judiciaires vécus et le manque d'information à propos du fonctionnement du système judiciaire, ce qui représente un apport intéressant de cet essai. Des pistes d'intervention découlent des résultats de cet essai empirique.

Table des matières

Résumé.....	iii
Remerciements.....	vii
Introduction.....	1
Contexte théorique	3
Le désistement du crime	3
La (ré)intégration sociocommunautaire et la réinsertion sociale.....	5
La surveillance en communauté	7
Système judiciaire provincial	7
Système judiciaire fédéral	8
Les maisons de transition	9
Taux de réussite.....	10
Facteurs facilitateurs et défis de la (ré)intégration sociocommunautaire	11
L'accès et la continuité des services sociaux et de santé.....	16
Défis ou obstacles.	16
Facteurs facilitateurs.	16
L'intervention	17
Défis ou obstacles.	17
Facteurs facilitateurs.	18
Caractéristiques individuelles du contrevenant.....	20
Défis ou obstacles.	20
Facteurs facilitateurs.	20
Stigmatisation.....	21
Défis ou obstacles.	21
Facteurs facilitateurs.	22
L'incarcération	23
Défis ou obstacles.	23
Environnement	24
Défis ou obstacles.	24

Facteurs facilitants.	24
Situation occupationnelle	25
Défis ou obstacles.	25
Facteurs facilitants.	25
Situation financière.....	25
Défis ou obstacles.	25
Facteurs facilitants.	26
Objectifs.....	27
Méthode	28
Demande de certification éthique	28
Mode de recueil de données	29
Recrutement.....	29
Déroulement de la collecte de données	30
Analyses.....	31
Participants de la présente étude.....	32
Résultats	35
Perceptions du fonctionnement et des impacts du système judiciaire et correctionnel.....	35
Informations sur le parcours judiciaire.....	35
Les délais.....	36
Conséquences de l’incarcération	37
Les perceptions des interventions du système judiciaire et correctionnel.....	39
Les intervenants du système judiciaire et correctionnel.....	40
L’incarcération	41
Les mesures correctionnelles en communauté	42
Conseils cliniques et organisationnels	43
Savoir-faire et savoir-être des intervenants	43
Services nécessaires	44
Discussion	46
Changement identitaire	46

Le casier judiciaire	46
Savoir-être des intervenants du système judiciaire et correctionnel	48
L'expérience de l'incarcération	48
Sentiment d'appartenance à la société	49
Le soutien reçu lors de l'incarcération	49
Le savoir-faire et le savoir-être des intervenants du système judiciaire et correctionnel.....	51
L'impact du double mandat.....	52
Le changement identitaire et le sentiment d'appartenance à la société	53
Le manque d'information et les délais vécus à propos du fonctionnement du système judiciaire	53
La psychoéducation comme outil supplémentaire au désistement du crime et à la (ré)intégration sociocommunautaire	54
Limites de l'essai	56
Conclusion	58
Références	59
Appendice A Guide d'entretien T1	66
Appendice B Guide de codification final.....	79

Remerciements

La réalisation de cet essai marque un chapitre important dans mon parcours universitaire alors qu'il me permettra enfin d'exercer la profession pour laquelle je possède une grande passion. Cet accomplissement n'aurait toutefois pu être possible sans l'accompagnement et les encouragements de plusieurs personnes. Tout d'abord, je tiens à remercier ma directrice de recherche, madame Natacha Brunelle Ph. D., professeure au département de psychoéducation et travail social à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Votre rigueur de travail ainsi que votre passion pour la clientèle judiciarisée m'ont rejoint profondément. Merci pour votre disponibilité, votre investissement et vos encouragements réguliers qui m'aidaient à me dépasser toujours plus que je ne le croyais possible.

Ma famille, mon amoureux et mes amis, merci de votre soutien inconditionnel. Même s'il était parfois difficile pour vous de comprendre ce processus, vous avez non seulement cru en mes capacités du début à la fin, mais également, vous n'avez jamais cessé d'être présent et à l'écoute. Sans vous et vos multiples encouragements, je ne serais pas sur le point de devenir une psychoéducatrice.

Finalement, merci à toi Jennifer de m'avoir fait découvrir et vivre la (ré)intégration sociocommunautaire de personnes judiciarisées de si près. Je serai toujours reconnaissante des expériences vécues à tes côtés. Ta passion est ainsi devenue la mienne et m'a poussée à développer mes connaissances à ce sujet.

Introduction

Les personnes judiciarisées connaissent souvent de multiples problématiques et il peut être complexe d'organiser les services autour d'elles afin d'offrir une réponse adéquate à leurs besoins (Quirion *et al.*, 2021). Des études intéressantes ont été réalisées dans le but de bonifier notre compréhension des personnes judiciarisées et des difficultés qu'elles vivent notamment en lien avec l'emploi (Dubois et Ouellet, 2020), la dépendance (Andrews et Bonta, 2010; Dubois et Ouellet, 2020), la santé mentale (Hu *et al.*, 2020; Noali, 2016; Quirion *et al.*, 2021), la précarité financière (Dubois et Ouellet, 2020; Maier, 2021), l'accès aux services (Hu *et al.*, 2020; Maier, 2018; Valera *et al.*, 2017), la stigmatisation (Dubois et Ouellet, 2020; Hu *et al.*, 2020; Schwarz, 2020; Thornton, 2018) et bien plus. Il peut être compliqué de jongler avec ces nombreux défis et parfois, l'incapacité de surmonter ceux-ci maintient l'individu dans un mode de vie criminel.

En ce sens, lorsqu'il est question du retour de la personne incarcérée en société, certains concepts se doivent d'être compris tels que le désistement du crime, la (ré)intégration sociocommunautaire et la réinsertion sociale pour accompagner convenablement la personne qui souhaite se départir de son passé délinquant et s'intégrer ou se réintégrer dans la société. Le rôle que peuvent jouer différents services dans leurs parcours, tels que ceux offerts en maison de transition est aussi important à comprendre dans une optique de désistement assisté de la délinquance. Les personnes ayant reçu des services de maisons de transition ont vécu plusieurs étapes d'un processus judiciaire au criminel et ont également fait la rencontre de plusieurs intervenants du système de justice. Tous ces intervenants opèrent selon le principe de la protection de la société en aidant les personnes judiciarisées à devenir des citoyens respectueux des lois (Lalande, 2014).

Les recherches scientifiques nous ont permis de comprendre que la (ré)intégration de la personne judiciarisée ne s'évalue pas seulement par l'absence de récidive et que toute diminution de la gravité et de l'hétérogénéité de la criminalité indique en fait un pas de plus vers le désistement du crime (Maruna *et al.*, 2004). Pour arriver à ces changements, certains auteurs discutent des changements identitaires se produisant chez les personnes judiciarisées qui se désistent du crime et

du rôle de ceux qui les accompagnent à travers cette transition (F-Dufour *et al.*, 2018; Maruna et Farrall, 2004; McNeil, 2016; Villeneuve *et al.*, 2020). Parmi ces accompagnateurs, on retrouve des services formels (système judiciaire, services correctionnels, maisons de transition) et du soutien informel offert par des organismes de la communauté (traitement en dépendance, santé mentale, etc.) ou des membres de l'entourage. La présente étude vise à recueillir les perceptions de personnes judiciairisées qui ont reçu des services en maison de transition au sujet des interventions formelles qui ont facilité ou nuit à leur changement identitaire (désistement secondaire), ainsi qu'à leur sentiment d'appartenance à la société (désistement tertiaire) lors de leur parcours de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire.

Dans un premier temps, le contexte permet de documenter le cadre conceptuel de cet essai. Ensuite, un portrait des facteurs facilitants ainsi que des défis accompagnant le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire des personnes judiciairisées est dressé à partir d'une recension des écrits. Certains sont propres au passage en maisons de transition alors que d'autres concernent des personnes judiciairisées au sens plus large. Suivant cette section, les objectifs et la méthode sont présentés. Cette étude de type analyse secondaire utilise certaines données du projet de recherche 1A du programme de recherche en partenariat **(RÉ)SO 16-35**. Les résultats obtenus sont ensuite dévoilés. La discussion de ces résultats et la conclusion terminent cet essai.

Contexte

D'abord, le cadre conceptuel de cette étude couvre plusieurs notions permettant de saisir ce qu'impliquent le processus de désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire à travers notre système judiciaire et correctionnel. Les différents concepts seront abordés dans cet ordre : le désistement du crime, la (ré)intégration sociocommunautaire et la (ré)insertion sociale, la surveillance en communauté. Ensuite, les facteurs facilitants ainsi que les défis du désistement du crime et de la (ré)intégration sociocommunautaire recensés dans les écrits scientifiques empiriques seront présentés.

Le désistement du crime

De façon générale, ce concept réfère à l'arrêt de l'agir criminel dans le but de (re)devenir un citoyen respectueux des lois (F.-Dufour et Villeneuve, 2020). En d'autres mots, il est question ici du moment où la personne judiciairisée cesse de commettre des délits. Certains auteurs comme Maruna (2001) ont critiqué cette définition en faisant remarquer que la période où l'on arrête définitivement de commettre des délits est difficilement connue. En effet, il est impossible de savoir avec certitude que la carrière criminelle de l'individu est terminée. Des auteurs ont toutefois documenté des ingrédients nécessaires à l'avènement et au maintien du désistement du crime qu'ils ont présenté sous forme de typologie. Dans le cadre de cet essai, il sera alors question des différents types de désistement (F.-Dufour *et al.*, 2018; Maruna *et al.*, 2004; Maruna et Farrall, 2004; McNeil, 2016) : le désistement primaire, secondaire et tertiaire.

Le désistement primaire fait référence « à toutes les périodes d'inactivité criminelle au cours d'une carrière criminelle » (traduction libre, Maruna *et al.*, 2004, p. 19). Chaque pause d'activité criminelle est considérée comme une étape du processus de désistement plutôt que l'unique moment où les comportements criminels seront cessés pour le restant de la vie. Le désistement secondaire, quant à lui, implique l'arrêt des comportements criminels accompagné d'un changement identitaire (F.-Dufour *et al.*, 2018). Maruna, Immerigeon et LeBel (2004) mettent l'emphasis sur les changements qui permettent à la personne contrevenante de se concevoir comme une « nouvelle personne » non délinquante. Le désistement secondaire s'observe alors dans la façon

dont le contrevenant raconte sa trajectoire et la façon dont il se perçoit (Maruna et Farrall, 2004). Les auteurs Paternoster et Bushway (2009) ainsi que Paternoster *et al.* (2015) énoncent dans la théorie du désistement identitaire que le changement identitaire viendrait en premier pour ensuite initier les changements dans les préférences et les rôles sociaux. Enfin, selon McNeill (2016), le désistement tertiaire représente des modifications au niveau du sentiment d'appartenance à sa communauté. À ce stade-ci, les proches, la communauté et la société remarquent un changement comportemental et identitaire chez le contrevenant et lui donnent une rétroaction positive à cet effet. C'est un désistement qui s'observe dans les relations sociales de l'individu. Selon la qualité des rétroactions qu'il reçoit, le désisteur se sent plus ou moins accepté et intégré.

La présence et la participation d'intervenants pour guider les justiciables lors de cette transformation font référence au désistement assisté. Le désistement assisté se différencie grandement du modèle réhabilitatif correctionnel, autrement appelé le « what works », de par son but qui est de découvrir comment les interventions affectent le désistement du crime plutôt que de s'en tenir aux impacts des interventions sur la récidive (F.-Dufour *et al.*, 2018). F.-Dufour *et al.* (2018) recensent dans leur étude la définition la plus complète à propos du désistement assisté. Ce sont des interventions qui:

...pourraient aider les personnes contrevenantes à avoir une nouvelle façon de se percevoir, de percevoir leurs relations avec leurs familles et leurs pairs étant donné qu'elles donnent l'opportunité de développer de nouveaux réseaux sociaux, de nouvelles identités et de nouveaux modes de vie. (p.223)

L'intervention offre alors la possibilité à la personne contrevenante d'obtenir un accompagnement à travers les changements cognitifs, mais surtout identitaires et sociaux qu'elle vit lors de son processus de désistement. Le désistement assisté favorise donc le désistement tertiaire (Villeneuve *et al.*, 2020). En effet, le désistement assisté implique d'offrir des rétroactions de qualité permettant à la personne judiciarisée de prendre conscience des changements qui se produisent et ainsi, de se percevoir comme un membre à part entière de la société. Ce processus détient alors une influence importante sur le désistement tertiaire.

L'étude québécoise de Ouellet et Dubois (2020) montre qu'il est possible de différencier trois types d'assistance : formelle, informelle et informelle non structurée. Les interventions formelles sont celles données par les acteurs au service du système correctionnel en raison du mandat légal qu'auront ces individus envers leur clientèle. Le soutien offert par une maison de transition peut justement représenter une intervention formelle. Lorsqu'il est question d'interventions informelles, le contexte est généralement volontaire et non en lien avec le respect des lois et la prévention de la récidive (Villeneuve *et al.*, 2020). Il peut arriver que ce ne soit pas volontaire, comme dans le cas d'une thérapie en dépendance obligatoire et ordonnée par la Cour. La participation à une thérapie en dépendance est une intervention informelle, mais structurée qui permet d'adresser les problèmes de consommation associés à la criminalité. Finalement, les interventions informelles et non structurées concernent plus souvent un membre de la famille, un conjoint et/ou un ami qui contribuera au désistement en offrant du soutien moral, émotionnel ou financier (Ouellet et Dubois, 2020).

Le désistement du crime n'est pas un processus linéaire et uniforme. Plusieurs trajectoires sont possibles et pointent vers l'importance d'une ouverture dans les structures sociales, autrement appelée grappin à changement, pour une personne qui fait face au désistement du crime (Dufour *et al.*, 2018). L'accès aux ressources associées à leurs nouvelles identités sociales, offertes par les intervenants du système pénal, de santé et des services sociaux, permet d'enclencher le processus de désistement criminel et par le fait même, rend possible l'abandon de l'identité sociale associée à la délinquance. De surcroît, les changements identitaires, sociaux et cognitifs se déroulant pendant le désistement secondaire et tertiaire sont essentiels pour assurer la (ré)intégration sociocommunautaire.

La (ré)intégration sociocommunautaire et la réinsertion sociale

Selon les auteurs Quirion, Hamel, Gadbois et Brunelle (2021), la (ré)intégration est définie comme étant « le processus par lequel les personnes judiciairisées sont appelées à se préparer à un éventuel retour en collectivité après leur passage dans le système de justice » (p.25). Ce concept est utilisé de façon importante dans la littérature anglo-saxonne par les termes *reentry*, *resettlement*

et *reintegration*. La (ré)intégration sociocommunautaire, pour sa part, est définie par Bérard (2015) comme étant :

Un processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme qui n'est achevé que lorsque celle-ci participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle évolue et qu'elle a développé un sentiment d'appartenance à leur égard. (p. 5)

Dans le cadre de cet essai, nous adhérons à la définition de Bérard (2015) lorsqu'il sera question de (ré)intégration sociale et communautaire.

La (ré)intégration sociocommunautaire couvre un spectre beaucoup plus large que la réinsertion sociale. La réinsertion sociale se traduit généralement par « un ensemble d'interventions visant à ce que la personne contrevenante vive de façon socialement acceptable dans le respect des lois » (Association des services de réhabilitation sociale du Québec [ASRSQ], 2014, p. 6). Elle est alors un objectif de la peine et elle est souvent caractérisée par l'absence de récidive. Tandis que les objectifs de la (ré)intégration sociocommunautaire sont pleinement en cohérence avec les changements visés lors du désistement primaire, secondaire et tertiaire. La (ré)intégration sociocommunautaire touche plusieurs dimensions qui sont parfois omises par la réinsertion sociale : dimensions organisationnelles, occupationnelles et relationnelles (ASRSQ, 2018; Bérard, 2015; Quirion *et al.*, 2021). D'une part, la dimension organisationnelle couvre les besoins de base de la vie comme l'hébergement, la nourriture et les vêtements. D'autre part, la dimension occupationnelle fait référence à la formation, au travail, au bénévolat, etc. Enfin, la dimension relationnelle correspond autant au réseau social, dont la famille et les pairs, que l'implication du contrevenant dans la communauté.

La (ré)intégration sociocommunautaire et le désistement tertiaire impliquent tous les deux une inclusion sociale de la personne judiciarisée. En effet, le délit est un geste illégal qui risque de provoquer l'exclusion d'une personne contrevenante et ce sera à l'aide du processus de désistement et de (ré)intégration sociocommunautaire qu'il sera possible de réconcilier la personne avec son environnement. Le désistement se veut une démarche d'abandon du crime, mais aussi d'inclusion

sociale. Ce sera lors du désistement tertiaire qu'il sera possible d'observer les efforts investis à reconsolider ses relations avec son environnement (Bérard, 2015) et la reconnaissance de la communauté en regard des changements produits. De ce fait, la réussite d'un processus de (ré)intégration n'appartient pas qu'au contrevenant, mais aussi à la communauté qui doit se mobiliser et s'engager auprès de celui-ci (Quirion *et al.*, 2020).

La surveillance en communauté

La surveillance en communauté, une forme de désistement assisté formel, permet à des adultes judiciairisés de purger une partie de leur peine dans la collectivité et donc, d'entamer leur processus de (ré)intégration sociocommunautaire. Leur suivi s'effectue par des agents de probation au sein des directions des services professionnels correctionnels (DSPC) pour les peines d'emprisonnement purgées au provincial (Gouvernement du Québec, 2023) et par des agents de libération conditionnelle pour les peines d'emprisonnement purgées au fédéral (Service correctionnel Canada, 2019).

Les libérations conditionnelles au Canada et au Québec possèdent différents types de mise en liberté qui seront évoqués dans les prochains paragraphes. Afin de déterminer les dates auxquelles la personne judiciairisée sera admissible à la libération conditionnelle ou aux autres formes de mise en liberté sous condition, il faut tout d'abord réaliser le calcul de la peine. Mais d'abord, il importe de préciser que les adultes judiciairisés et condamnés à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans purgent leurs peines dans un établissement de détention provincial alors que pour une condamnation à deux ans ou plus d'emprisonnements, ces personnes purgent leurs peines dans un pénitencier fédéral (Ministère de la Justice du Canada, 2021).

Système judiciaire provincial

Le pouvoir d'octroyer les mesures de libération graduelle pour les peines d'emprisonnement de plus de six mois revient à la Commission québécoise des libérations conditionnelles. La permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle, la libération conditionnelle et la permission de sortir pour visite à la famille sont les trois types de mesure qu'il

est possible d'obtenir au provincial (Commission des libérations conditionnelles du Québec, 2015). La personne judiciairisée sous responsabilité provinciale est admissible à une permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle au sixième de sa peine d'incarcération, à une libération conditionnelle au tiers de sa peine d'incarcération et à une permission de sortir pour visite à la famille au moment où elle a obtenu un refus, une révocation ou une cessation de la libération conditionnelle. Une exception demeure quant à la permission de sortir aux fins de réinsertion sociale puisque cette mesure correctionnelle est accessible que pour ceux purgeant une peine de moins de six mois et elle est accordée par le directeur de l'établissement (Lalande, 2014).

Les décisions se prennent en cohérence avec la Loi sur le système correctionnel du Québec, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et la Loi sur les prisons et maisons de correction (ASRSQ, 2014). Tout comme les peines d'emprisonnement purgées au fédéral, la protection de la société demeure le principe directeur en regard de l'acceptation ou non d'une mise en liberté et les personnes judiciairisées devront être surveillées en fonction des conditions leur étant imposées.

Système judiciaire fédéral

Une majorité de personnes judiciairisées sous responsabilité fédérale purgent qu'une partie de leur peine en établissement afin de purger l'autre partie en collectivité, et ce, grâce à la mise en liberté sous condition. Pendant ce temps, elles ne sont pas complètement libres puisqu'elles sont surveillées et doivent se conformer aux conditions imposées. La raison d'être de ces conditions n'est nulle autre que de favoriser la sécurité du public et de soutenir la (ré)intégration dans la collectivité (Sécurité publique Canada, 2022). En vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, il existe la permission de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la libération d'office. L'admissibilité à une mise en liberté sous condition diffère selon le type. La semi-liberté est accessible six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. La libération conditionnelle totale est possiblement accordée après que la personne ait purgé le tiers de sa peine. Quant à la libération d'office, elle est accordée après avoir purgé environ les deux tiers de la peine.

La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) détient la compétence exclusive d’octroyer une semi-liberté ou une libération conditionnelle totale, et ce, à l’aide des informations et évaluations réalisées par le Service correctionnel du Canada (SCC). En ce qui concerne la permission de sortir, la CLCC et le SCC sont tous deux responsables dans la prise de décision. Enfin, puisque la libération d’office est exigée par la loi, elle n’est pas conditionnelle et elle n’est pas accordée par la CLCC (Service correctionnel Canada, 2019). La CLCC peut toutefois imposer l’assignation à un établissement résidentiel communautaire, autrement connu sous le nom de maison de transition, lors d’une permission de sortir sans escorte (PSSE), d’une libération conditionnelle ou d’une période de surveillance de longue durée dans un cas où les circonstances le justifient (Commission des libérations conditionnelles du Canada, 2022). La semi-liberté, pour sa part, demande que la personne judiciairisée réside dans un établissement correctionnel ou dans un établissement résidentiel communautaire pendant celle-ci. Ces établissements sont plus communément appelés maisons de transition.

Les maisons de transition

Certains des individus suivis en communauté sont parfois résidents d’une maison de transition et y reçoivent un accompagnement. Les maisons de transition au Québec permettent aux personnes judiciairisées de s’impliquer dans un processus de libération graduelle et de (ré)intégration sociocommunautaire. Quelques auteurs ont pu contribuer à préciser les buts des maisons de transition, mais ils diffèrent toutefois d’un écrit à l’autre. Au premier abord, le but était de venir en aide aux personnes judiciairisées lors d’un stade critique entre leur transition de la prison à la collectivité. Pour ce faire, une aide était offerte aux personnes devant faire l’objet d’une surveillance de courte durée afin de faciliter leur adaptation à la collectivité et de contribuer à l’objectif de réinsertion sociale (Bell et Trevethan, 2004). Bell et Trevethan (2004) indiquent que selon les directeurs des maisons ciblées dans leur étude canadienne, la réinsertion sociale, le soutien et l’aide aux résidents, l’exécution de programmes et l’hébergement sont les buts principaux. Quant à Cuddington et Cherry (2006), ils mettent de l’avant un but en particulier, soit la gestion du risque de la récidive. En d’autres termes, il est question ici de l’utilisation de stratégies en cohérence avec

le processus de (ré)intégration sociocommunautaire tout en assurant la protection de la société. Dans un cas où la personne hébergée en maison de transition aurait des comportements allant à l'encontre du principe de la sécurité du public, elle pourrait retourner en prison (Lalande, 2019). Dans notre système de justice, les maisons de transition font partie des moyens permettant le désistement assisté et la (ré)intégration sociocommunautaire.

Trois types de maisons de transition existent et le dossier thématique de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (2021) précise les particularités de chacune d'entre elles. D'abord, les centres correctionnels communautaires (CCC) sont administrés par le SCC et accueillent des contrevenants sous responsabilité fédérale. Ensuite, les centres résidentiels communautaires (CRC), gérés par des conseils d'administration, sont formés d'une équipe de professionnels et de bénévoles dans le but d'offrir des programmes. Finalement, les centres d'hébergement communautaires (CHC) sont composés de paraprofessionnels qui possèdent une expérience de vie et qui, par solidarité humaine, souhaitent aider ces personnes vulnérables. L'équipe peut aussi être complétée par des professionnels de l'intervention. Au Québec, il existe 31 CRC et six CHC, et ce, si l'on considère les CRC qui opèrent des CHC comme des CRC (ASRSQ, 2017). Quant aux CCC, il en existe 14 actuellement au Canada (Service correctionnel Canada, 2021). Au Québec, on retrouve le CCC Laferrière, Marcel-Caron, Hochelaga, Martineau (Unité de santé mentale communautaire), Ogilvy et Sherbrooke (Service correctionnel Canada, 2023).

Taux de réussite. Un rapport de stage réalisé par Anne-Marie Ducharme en 2014 sur 19 maisons de transition du Québec établit un taux de réussite de leurs interventions. Une période de cinq ans est étudiée pour chacune des maisons de transition afin de déterminer si le taux de réussite est stable d'une année à l'autre ou s'il varie en raison des individus qui la composent. La réussite est définie dans cette étude par la prévention d'un nouveau crime pendant le séjour en maison de transition. Les résultats de cette étude montrent que ce serait en moyenne 71% des résidents qui effectuent un séjour sans reproche et 91% qui quittent sans avoir récidivé ou quitté en liberté

illégale. Cette étude ne permet toutefois pas de documenter le maintien des acquis après les séjours en maison de transition.

Parmi les études à l'extérieur du Québec concernant les taux de réussite, on retrouve celles d'Hamilton et Campbell (2014) et de Costanza et collaborateurs (2015) réalisées aux États-Unis. Chacune d'elles rapporte que les résidents en maison de transition de l'étude avaient une faible probabilité d'être réincarcérés en comparaison à ceux n'ayant pas bénéficié d'un séjour en maison de transition. Enfin, l'étude d'Ostermann (2009) révèle que les personnes libérées sans supervision, en fin de peine ou sans placement résidentiel avaient une probabilité plus élevée d'être arrêtées suite à leur libération, mais aussi d'être arrêtées plus rapidement que les personnes libérées en maison de transition. Rappelons toutefois que le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire peuvent aussi être facilités par d'autres éléments rattachés ou non au séjour en maison de transition.

Facteurs facilitateurs et défis de la (ré)intégration sociocommunautaire

Un processus de recension de la littérature portant sur la (ré)intégration sociocommunautaire, la réinsertion sociale et le désistement du crime a permis de constater la récurrence de facteurs facilitateurs et à l'inverse, de défis associés à ces thèmes. Nous avons regroupé en huit grandes catégories ces différents facteurs : l'accès et la continuité des services sociaux et de santé, l'intervention, les caractéristiques individuelles, la stigmatisation, l'incarcération, l'environnement, la situation occupationnelle et finalement, la situation financière (voir Tableau 1). Certaines sources abordent la (ré)intégration sociocommunautaire en général, alors que d'autres éléments sont spécifiques aux maisons de transition. Voici alors un tableau présentant les grandes lignes de cette recension et ensuite une description de chacune des catégories.

Tableau 1*Facteurs facilitants et défis de la (ré)intégration sociocommunautaire*

Catégories	Facteurs facilitants	Défis ou obstacles
Accès et continuité des services sociaux et de santé	Accès facilité aux ressources par la collaboration entre les services (Hu <i>et al.</i> , 2020; Latessa <i>et al.</i> , 2020; Valera <i>et al.</i> , 2017)	Difficulté d'accès à un médecin de famille après la libération (Hu <i>et al.</i> , 2020)
	Plusieurs services dans les établissements correctionnels fédéraux (plutôt qu'au provincial) (Maier, 2018)	Difficulté d'accès à un logement abordable après la libération (Hu <i>et al.</i> , 2020)
		Absence de liens créer avec les ressources extérieures avant la libération (Valera <i>et al.</i> , 2017)
		Manque de connaissances sur les ressources dans la communauté avant la libération (Hu <i>et al.</i> , 2020)
Intervention		Difficultés d'accomplir les démarches lors du retour en communauté via maison de transition en raison du manque de connaissances et moyens (Dubois et Ouellet, 2020)
	Les qualités et attitudes des agents formels (Villeneuve <i>et al.</i> , 2020) • Écoute active et sans jugement; • Authenticité;	Mandat de surveillance en maison de transition (Dubois et Ouellet, 2020)

Catégories	Facteurs facilitateurs	Défis ou obstacles
	- Être digne de confiance. Inclure des intervenants ex-détenus en maison de transition (Schwarz, 2020) Interventions augmentant l'efficacité de la (ré)intégration (Latessa <i>et al.</i>, 2020): - Débuter les interventions de (ré)intégration au bon moment; - Inclure la famille du contrevenant dans le processus de (ré)intégration; - Interventions cognitivo-comportementales; - Programmes liés à l'emploi, prévention de la récidive (Latessa, 2012).	Équilibrer la surveillance et la réhabilitation (Villeneuve <i>et al.</i>, 2020) Sectorisation des services (Quirion <i>et al.</i>, 2021) Participation à une faible quantité d'activités productives ou de réhabilitation dans les établissements fédéraux par les jeunes adultes incarcérés (Gouvernement du Canada, 2017) Peu d'offres de participation à des programmes autres que les programmes correctionnels officiels dans les établissements fédéraux (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2017)
Caractéristiques individuelles du contrevenant	Facteurs de protection associés à un séjour en maison de transition (Bell et Trevethan, 2004; Hamilton et Campbell, 2013) : - Être de sexe féminin; - Être plus âgé; - Être marié; - Être plus éduqué.	Persistance des difficultés d'ordre personnel jusqu'à la sortie de détention (toxicomanie, gestion des émotions, appât du gain, etc.) (Dubois et Ouellet, 2020) Diversité des problématiques vécues par un contrevenant/et comorbidité (Quirion <i>et al.</i>, 2021)

Catégories	Facteurs facilitants	Défis ou obstacles
	Avoir vécu un point tournant (<i>personal epiphany</i>) (Valera <i>et al.</i> , 2017)	Facteurs de risque qui augmentent le risque de récidive (attitude et valeurs délinquantes, tempérament, antécédents criminels, etc.) (Andrews et Bonta, 2010)
Stigmatisation	Services en maison de transition adressant la stigmatisation vécue ou anticipée (Schwarz, 2020)	La discrimination systématique (<i>Institutional discrimination</i>) et stigmatisation (Dubois et Ouellet, 2020; Hu <i>et al.</i> , 2020; Schwarz, 2020; Thornton, 2018) Peur de la stigmatisation (Moore <i>et al.</i> , 2016)
Incarcération		L'impact du nombre d'incarcérations sur le niveau de risque en maison de transition (Routh et Hamilton, 2015) Impacts psychologiques de l'incarcération (Hu <i>et al.</i> , 2020; Noali, 2016) Les conditions de détention (Galbiati et Philippe, 2014; Chen et Shapiro, 2007)
Environnement	« Knifing off » face aux pairs délinquants et à l'environnement criminogène (Dufour <i>et al.</i> , 2018)	Influence du lieu de résidence sur la récidive (Leverentz, 2020; Maier, 2021)

Catégories	Facteurs facilitants	Défis ou obstacles
	Soutien social (Valera <i>et al.</i> , 2017; Hu <i>et al.</i> , 2020)	L'encadrement pour ceux hébergés en maison de transition (règlements) ainsi que la cohabitation (Dubois et Ouellet, 2020) Le réseau social (Dubois et Ouellet, 2020)
Situation occupationnelle	L'accès à un emploi (ASRSQ, 2021)	Problèmes d'accès et de maintien de l'emploi (Dubois et Ouellet, 2020) Difficultés liées aux études (Dubois et Ouellet, 2020) Conciliation des occupations avec les règles et l'horaire des maisons de transition (Dubois et Ouellet, 2020)
Situation financière	Soutien financier et matériel en maison de transition (Maier, 2021)	Difficultés financières (Dubois et Ouellet, 2020)

L'accès et la continuité des services sociaux et de santé

Défis ou obstacles. Tout d'abord, plusieurs difficultés sont soulevées quant à l'accès et la continuité des services sociaux et de santé. Les personnes judiciairisées sont parfois aux prises avec divers problèmes de santé physique et psychologique alors qu'elles n'ont aucun médecin de famille. L'accès à un médecin est d'ailleurs ce qui peut faciliter l'accessibilité à d'autres services tels que ceux de psychologie de par la capacité du médecin à référer la personne à des professionnels (Hu *et al.*, 2020). L'étude américaine de Valera *et al.* (2017) a observé la difficulté à obtenir des services chez la majorité de ses 20 participants ayant passé par l'incarcération. Par exemple, les établissements correctionnels ne les ont pas mis en lien avec les différents services en collectivité (médecin, professionnel en santé mentale, travailleur social), alors que l'accès à ces services était souvent ordonné par la Cour dès leur sortie.

L'étude de Hu *et al.* (2020) réalisée auprès de 18 participants canadiens judiciairisés âgés de 20 à 69 ans a observé un manque de connaissances sur les ressources disponibles dans la communauté et sur les services de santé. Par exemple, l'accès à un logement ou à des services de santé est complexifié en raison du manque d'éducation sur ce qu'il faut faire. Ces difficultés associées à l'insuffisance de connaissances et de moyens nécessaires au retour en société sont aussi vécues par les participants de l'étude de Dubois et Ouellet (2020) résidants dans deux maisons de transition à Montréal. Les 16 participants ressentent ce manque lorsqu'ils doivent exécuter des tâches comme les achats de base, l'obtention de documents légaux, la prise des rendez-vous médicaux et l'accès à des services financiers ou d'assurances.

Facteurs facilitants. La collaboration entre les différents services et partenaires représente un des ingrédients clé d'un processus de (ré)intégration (Latessa *et al.*, 2020). Par exemple, lorsque les établissements correctionnels effectuent des références et de l'accompagnement vers des ressources de la communauté ou lorsque les services sociaux établissent des liens entre le contrevenant avec d'autres sources de soutien (ex. : référence à un organisme en violence familiale, à des professionnels de la santé ou des travailleurs sociaux) (Valera *et al.*, 2017; Hu *et al.*, 2020). La famille et les amis jouent également un rôle dans l'accès aux services sociaux et de santé

puisque'ils peuvent référer le contrevenant à des ressources. Le fait de prendre part à des groupes de soutien entre pairs ou même de faire du bénévolat peut aussi faciliter l'accès à des services ou de l'aide en raison de l'agrandissement de son réseau social et l'établissement de nouvelles relations (Hu *et al.*, 2020).

Par ailleurs, l'étude de Maier (2018) menée à Edmonton auprès de 9 femmes et 18 hommes en maison de transition montre que le type d'établissement carcéral peut être un facteur facilitant le désistement du crime. Il y aurait un plus grand nombre de programmes de réhabilitation et de meilleures conditions de vie en établissement fédéral plutôt que provincial, ce qui contribuerait à leur motivation à changer.

L'intervention

Défis ou obstacles. À la lumière des informations recueillies, l'intervention peut parfois devenir contre-productive en raison de la conciliation du mandat de surveillance et de celui de réhabilitation. Ce double mandat exercé par les intervenants nuirait au développement d'une relation de confiance (Dubois et Ouellet, 2020). Ce difficile équilibre entre surveillance et réhabilitation se fait aussi ressentir dans le cas d'un contrevenant sous probation qui peut s'empêcher de demander de l'aide lorsque l'accent est placé sur la surveillance et le respect de l'ordonnance par un agent de probation. Par exemple, l'étude de la portée réalisée par Villeneuve *et al.* (2020) rapporte les propos d'un participant craignant de se retrouver en bris de conditions s'il avoue une rechute associée à l'utilisation de substances psychoactives (SPA).

Pour ceux ne bénéficiant pas encore d'une surveillance en communauté et qui sont incarcérés, le peu de services de réhabilitation offerts en établissement est mentionné comme un obstacle. Une enquête réalisée par le Bureau de l'enquêteur correctionnel (2017) a fait le suivi de l'expérience de 94 jeunes adultes qui ont passé par un établissement fédéral, et ce, dans les régions de l'Ontario, du Québec, de l'Atlantique et des Prairies. La majorité d'entre eux soulève la faible quantité d'activités productives ou de réhabilitation durant leur séjour. Bien qu'ils étaient inscrits sur des listes d'attente pour participer à des programmes correctionnels ou des cours, leur quotidien

ressemblait généralement à des journées dépourvues de structure et d'activités constructives. L'enquêteur correctionnel constate qu'il faudrait se concentrer à structurer davantage le quotidien des détenus afin de mieux les préparer à la réinsertion dans la collectivité. Plusieurs jeunes adultes incarcérés auraient souhaité avoir accès à des programmes de préparation à la libération en cohérence avec leurs besoins (ex. : rédaction de curriculum vitae, recherche d'emploi, établissement d'un budget, éducation des enfants, préparation des repas, etc.).

Si l'on adopte une vision plus écosystémique des obstacles à la (ré)intégration sociocommunautaire, la sectorisation des services constitue un obstacle dans la réponse aux besoins spécifiques des personnes judiciarisées (Quirion *et al.*, 2017). En premier lieu, la modernisation des services publics et la *managérialisation* de l'intervention ont modifié les priorités, soit d'évaluer l'efficacité et la performance plutôt que l'impact de l'intervention sur la personne judiciarisée. En deuxième lieu, l'importance accordée aux données probantes fait en sorte que certains modèles et programmes d'intervention ne concordent pas avec la validation quantitative (Couturier, Gagnon et Carrier, 2009). En ce sens, des interventions plus faciles à évaluer seront ciblées afin de prioriser encore une fois l'efficacité. Les pratiques d'intervention auprès des personnes en processus de (ré)intégration sociocommunautaire demandent de comprendre l'individu dans toute sa complexité au lieu de simplement mesurer de façon dichotomique s'il y a eu récidive ou non. En dernier lieu, on assiste à une standardisation des pratiques, ce qui amène une certaine perte d'autonomie chez les intervenants et une diminution des possibilités d'exercer son jugement clinique (Quirion *et al.*, 2017). Cette standardisation ne tient pas compte des nuances et donc, ne permet pas de comprendre que différentes dimensions (organisationnelle, occupationnelle, relationnelle) peuvent affecter le processus de (ré)intégration sociocommunautaire.

Facteurs facilitateurs. Les qualités et attitudes des agents formels (agents des services correctionnels, conseillers en milieu carcéral et agents de probation) comme l'écoute active et sans jugement, l'authenticité et être digne de confiance peuvent devenir des facilitateurs. Elles permettent à l'individu de considérer l'agent formel comme une source de motivation et de soutien

social importante. En effet, cette relation positive lui permet de connaître sa valeur personnelle et d'avoir le sentiment d'être important pour quelqu'un d'autre (Villeneuve *et al.*, 2020). L'étude de Schwarz (2020), quant à elle, se concentre sur 18 participants de sexe masculin résidants dans une maison de transition à Chicago. Elle montre que le contact avec des intervenants ex-détenus peut être positif puisqu'il amène chez les contrevenants une impression d'être compris et écoutés.

Les agents formels doivent également se questionner sur la façon d'augmenter l'efficacité des interventions (Latessa *et al.*, 2020). Par exemple, choisir le moment où il faut débiter les interventions et les programmes en vue d'une (ré)intégration est essentiel. Pour certains, les services soutenant une (ré)intégration sociocommunautaire devront débiter dès leur arrivée en établissement carcéral si leur peine est de courte durée. Pour d'autres, il sera peut-être plus approprié de les débiter lorsque la personne judiciarisée sera proche de sa libération en collectivité. Le chapitre de livre de Latessa *et al.* (2020) ajoute l'importance de l'utilisation d'une approche cognitivo-comportementale. Toutefois, les auteurs rappellent qu'il ne faut pas oublier que le processus de (ré)intégration nécessite l'utilisation de plus d'une approche ou modèle.

Enfin, les programmes liés à l'emploi sont aussi d'une grande importance, mais Latessa (2012) rapporte qu'ils ne doivent pas seulement aider le contrevenant ou la contrevenante dans l'élaboration d'un curriculum vitae et la recherche d'un emploi. Il faudrait également travailler l'attitude de la personne contrevenante envers le travail, les difficultés de résolution de problèmes ainsi que les difficultés d'adaptation. Travailler sur sa façon de penser et de se sentir face au travail permettrait d'amorcer un réel changement. Il est encouragé d'inclure la famille dans le suivi de la personne judiciarisée afin de la préparer à lui offrir un soutien adéquat lorsqu'il retournera en communauté. L'étude mentionne aussi les stratégies de prévention de la récidive et leur importance puisqu'elles abordent les situations à risque susceptibles de provoquer des comportements criminels une fois de retour dans la communauté.

Caractéristiques individuelles du contrevenant

Défis ou obstacles. Certaines caractéristiques personnelles peuvent devenir des difficultés supplémentaires lorsqu'elles précèdent l'incarcération et qu'elles n'ont jamais été traitées ou qu'elles sont encore en cours de résolution. Les problématiques sexuelles, la dépendance aux SPA, les problèmes de gestion des émotions, l'estime de soi négative et l'appât du gain en font partie (Dubois et Ouellet, 2020). Les individus judiciairisés vivent généralement des difficultés multiples et souvent, celles-ci peuvent s'aggraver pendant la judiciairisation et le parcours carcéral (Liebeling et Maruna, 2005). Quant aux problèmes de santé mentale, il n'est pas rare d'observer des enjeux de comorbidités avec la délinquance (ex. : trouble de la personnalité et trouble d'usage de SPA) et ceux-ci constituent un obstacle à la (ré)intégration sociocommunautaire (Nadeau, 2001). Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR) utilisé au Canada pour l'évaluation et la réadaptation des personnes judiciairisées (Andrews et Bonta, 2010 ; Bonta et Andrews, 2007) nécessite justement de porter une attention particulière à certaines de leurs caractéristiques personnelles considérées plus à risque : les personnalités antisociales, les attitudes procriminelles, la dépendance aux SPA, les relations familiales et conjugales problématiques, les difficultés associées à l'emploi et à l'éducation, les pairs criminalisés, le manque ou l'absence d'activités prosociales et la présence d'antécédents criminels.

Facteurs facilitants. Hamilton et Campbell (2013) ainsi que Bell et Trevethan (2004) présentent différentes caractéristiques personnelles qui influencent positivement la réussite chez les personnes judiciairisées qui résident en maison de transition. Le sexe féminin est un facteur de protection puisque ce sont les femmes qui sont les plus enclines à réussir en comparaison avec les hommes (Bell et Trevethan, 2004). D'autres facteurs influencent la réussite dont le fait d'être plus âgé (Hamilton et Campbell, 2013), marié (Bell et Trevethan, 2004) et plus éduqué (Bell et Trevethan).

L'étude de Valera *et al.* (2017), pour sa part, introduit la notion de point tournant (*personal epiphany*). Il s'agit d'un moment de prise de conscience, de réalisations et de prise de décisions quant aux modes de vie et à l'identité entretenue. Pour les participants de cette étude, le point

tournant est l'ingrédient clé pour briser le cycle de la réincarcération et initier le changement. Cependant, il semble que la nature et le contexte du point tournant varient d'une personne à l'autre. Certains le vivent alors qu'ils sont à leur plus « bas » et qu'ils vivent des difficultés extrêmes. Alors que d'autres décrivent que leur point tournant provient d'une expérience positive et significative. Certains le vivent pendant qu'ils sont incarcérés, alors que d'autres le vivent suite à la libération. Somme toute, le point tournant est pour ces participants l'élément le plus important afin de (re)devenir un citoyen respectueux des lois et un membre productif dans la collectivité.

Stigmatisation

Défis ou obstacles. La stigmatisation peut devenir un défi important puisqu'elle apporte des limites au niveau des relations interpersonnelles, de l'accès à un emploi et à un logement ainsi que de la motivation à changer (Dubois et Ouellet, 2020; Hu *et al.*, 2020; Thornton, 2018). L'étude américaine de Thornton (2018) discute de stigmatisation sous l'angle de la discrimination systématique (*institutional discrimination*) à l'aide d'un échantillon de 157 participants. La discrimination systématique empêche une personne judiciarisée de se (ré)intégrer dans la société de par des lois écrites ou implicites. Par exemple, une personne judiciarisée peut se voir refuser un emploi en raison de son casier judiciaire puisque l'employeur lui-même préfère engager des employés sans casier judiciaire. L'étude montre que le fait de vivre de la discrimination systématique dans plusieurs sphères de vie (ex. : logement, emploi, services de santé, etc.) résulte en des taux de récidive élevés chez les participants. Moore *et al.* (2016) ajoutent que parfois la personne judiciarisée n'a pas vécu de stigmatisation, mais vit une grande peur face à celle-ci et cette stigmatisation anticipée peut prédire une pauvre adaptation lors du retour dans la société.

L'étude de Schwarz (2020) détaille également de quelle façon la stigmatisation est vécue par les résidents d'une maison de transition. D'abord, la stigmatisation peut être vécue entre les résidents mêmes ou entre le résident et l'employé. Le type de délit commis et la durée de la peine seront ce qui contribuera principalement à attribuer une étiquette à l'individu. Dubois et Ouellet (2020) montrent d'ailleurs que les personnes judiciarisées ayant commis des délits à caractère

sexuel subissent les effets de la stigmatisation de façon plus importante que pour n'importe quel autre délit.

Certaines idées préconçues que peut adopter un individu selon son genre amènent parfois une stigmatisation. Dans l'étude de Schwarz (2020), plus d'hommes que de femmes sont réticents à demander de l'aide et ont de la difficulté à dévoiler leurs émotions. Ces contrevenants préfèrent compter sur eux-mêmes (*self-reliance*) puisqu'ils ont peur de montrer leurs faiblesses à d'autres personnes judiciairisées et ont peu de confiance envers les autres. Bien que l'étude de Maruna (2001) sur le désistement du crime montre que l'autonomie permet de mieux fonctionner en société, celle de Schwarz (2020) indique qu'elle peut aussi être une réponse à la stigmatisation en raison de sa fonction de protection dans ce contexte.

Facteurs facilitateurs. L'étude de Schwarz (2020) ciblent certains services sur la stigmatisation en maison de transition dans le but de faciliter le retour en communauté. D'une part, la thérapie cognitivo-comportementale permettrait aux résidents d'apprendre à faire la gestion de situations qui leur font vivre de la stigmatisation puisqu'elle adresse la gestion des pensées et des émotions. D'autre part, il est proposé que les intervenants réalisent du *coaching* à la recherche d'emploi et au développement d'un concept de soi positif. La recherche d'emploi peut nécessairement impliquer d'être confronté à la stigmatisation et le *coaching* offre la possibilité de faire face à ce phénomène en développant des habiletés de communications (ex. : simulation d'entrevues d'embauche). Le *coaching* au développement d'un concept de soi positif, pour sa part, débute avant même la recherche d'emploi. L'objectif est que l'individu se questionne avant tout sur son système de croyances et l'image qu'il a de lui afin de découvrir comment ceux-ci ont influencé son mode de vie criminel. Le concept de soi négatif est souvent une caractéristique commune chez ces contrevenants après l'incarcération et pour diminuer son impact, les intervenants sont à l'écoute des résidents et offrent de la rétroaction positive quant à leurs accomplissements et leurs forces (Schwarz, 2020).

L'incarcération

Défis ou obstacles. L'incarcération d'un individu est un processus soulevé principalement comme un obstacle à la (ré)intégration sociocommunautaire et au désistement du crime dans notre recension de la littérature. Au niveau du risque, l'étude américaine de Routh et Hamilton (2015) montre qu'un nombre élevé d'incarcérations chez un individu augmente les probabilités d'être arrêté encore une fois ou réincarcéré lors du séjour en maison de transition. Un individu qui possède un niveau de risque de récidive moyen ou élevé connaît également plus de risques d'être réincarcéré lors du séjour en maison de transition.

Les conditions de détention semblent aussi jouer un rôle dans les chances de se (ré)intégrer adéquatement dans la société et la communauté. Les auteurs Galbiati et Philippe (2014) ont montré que plus les conditions de détention sont contraignantes, isolantes et absentes de services sociaux, plus il y a un risque de récidive. Chen et Shapiro (2007) arrivent à une conclusion similaire dans leur étude en comparant des prisons américaines. Ils observent que la population qui récidive le plus est celle dans un établissement à haute sécurité, en comparaison avec un établissement à plus faible sécurité. L'incarcération est également responsable de certains impacts psychologiques négatifs (Hu *et al.*, 2020; Listwan *et al.*, 2010; Listwan *et al.*, 2013). La détention peut être vécue comme une expérience composée de facteurs traumatisants puisqu'il y a un risque important d'être confronté à de la violence psychologique, physique, sexuelle ou même la mort (Noali, 2016). Ces impacts détiennent certainement le potentiel d'accroître les difficultés d'adaptation du détenu. Les études américaines de Listwan et collaborateurs (2010, 2013), ayant des échantillons de plus de 1000 participants, ont pour leur part révélé que plus l'environnement en détention est coercitif et hostile, plus les personnes judiciairisées sont susceptibles de vivre des problèmes psychologiques et d'avoir des comportements inadéquats lors de leur sortie. Certaines personnes se sentent « perdues » après l'incarcération et vivent une certaine démoralisation puisqu'elles ressentent le besoin de reconstruire leur vie (Hu *et al.*, 2020).

Environnement

Défis ou obstacles. Le lieu de résidence du contrevenant devient parfois un défi à considérer. L'étude de Leverentz (2020) menée à Boston auprès de 39 participants montre que certains individus désirent réellement s'éloigner de la criminalité, mais possèdent peu d'options quand il vient le temps de choisir où vivre. D'un côté, la personne judiciarisée peut retourner vivre dans son ancien quartier, à proximité des activités criminelles et se mettre à risque de récidive. D'un autre côté, il est possible d'assister à de l'instabilité résidentielle ou même des périodes d'itinérance. L'absence d'un ancrage stable dans un quartier empêche l'établissement de liens sociaux et relationnels forts, mais aussi favorise la vie en marge de la société (Leverentz, 2020).

Par ailleurs, le quartier et la ville dans lesquels se trouve la maison de transition deviennent parfois déstabilisants pour le contrevenant. Soit parce que la résidence se situe dans un quartier plus criminalisé ou parce que leur nouvelle maison se situe dans une ville inconnue, ce qui demande de se séparer de leurs proches et de s'adapter à leur nouvel environnement (Maier, 2021). Qui plus est, la possibilité d'obtenir du soutien social adéquat n'est pas toujours à portée de main. Le contrevenant peut connaître des difficultés au niveau relationnel et qui ont souvent pour effet l'isolement social (ex. : conflits familiaux et conjugaux, interdiction de contact avec des victimes faisant partie de la famille, etc.) (Dubois et Ouellet, 2020). Pour certains, ce sera de cohabiter avec une trentaine d'individus en maison de transition et de s'adapter à l'encadrement offert qui s'ajoutent aux défis du retour en société (Dubois et Ouellet, 2020). L'étude de Maier (2021) mentionne par ailleurs la difficulté des contrevenants à accepter que leur liberté en maison de transition soit contrôlée et qu'ils doivent travailler à regagner une liberté totale.

Facteurs facilitateurs. La littérature scientifique soulève le besoin d'avoir une rupture (« *knifing off* ») entre le contrevenant et son environnement dans le but d'entamer le processus de désistement du crime (F.-Dufour *et al.*, 2018). Ainsi, il est possible de déduire que d'être introduit à de nouveaux contextes sociaux et des nouvelles relations humaines peut faciliter la (ré)intégration sociocommunautaire et le désistement. Cette rupture avec le monde délinquant favorise notamment l'inclusion sociale. Il en est de même pour les relations prosociales qui permettent d'avoir des

personnes à qui parler et qui sont en mesure d'être une source de soutien lors de moments plus difficiles. Elles peuvent aussi valoriser et encourager le contrevenant à prendre soin de lui (Valera *et al.*, 2017; Hu *et al.*, 2010).

Situation occupationnelle

Défis ou obstacles. Comme le souligne Dubois et Ouellet (2020), certains résidents vivent une difficulté à concilier les occupations en maison de transition. En effet, de jongler entre la vie familiale, la vie en maison de transition, les programmes, le travail et le restant des responsabilités demandées peut susciter des inquiétudes et impliquer des défis importants pour les résidents. De plus, l'accès à un emploi, le maintien de celui-ci et la possibilité de perdre un emploi après la découverte des antécédents judiciaires représentent aussi des difficultés à considérer (Dubois et Ouellet, 2020). Les individus souhaitant effectuer un retour aux études vivent tout autant de difficultés, particulièrement en raison de l'âge et l'autorisation d'être aux études pour les personnes en interdiction de se trouver en présence de mineurs (Dubois et Ouellet, 2020).

Facteurs facilitants. L'emploi est documenté comme un facteur facilitant la (ré)intégration sociocommunautaire parce qu'il permet le développement d'une estime de soi positive, d'un réseau social et d'une source de revenus essentielle pour vivre en société. L'accès à l'emploi représente un ingrédient clé dans le processus de (ré)intégration de la personne judiciarisée et contribue à répondre à ses besoins fondamentaux (ASRSQ, 2021).

Situation financière

Défis ou obstacles. Lorsqu'un individu passe d'un établissement de détention à une maison de transition, le sentiment d'anxiété devient parfois envahissant quand vient le temps d'assumer une diversité de paiements tels que le permis de conduire, l'immatriculation, les différents comptes, la carte d'autobus, etc. (Dubois et Ouellet, 2020). De plus, le statut de libéré conditionnel peut contribuer à l'inaccessibilité au chômage et à la difficulté d'accès à des services financiers ou d'assurances. Enfin, de déterminer où se loger à la sortie des centres d'hébergement et d'en assurer

les coûts représentent aussi un défi pour les contrevenants en processus de (ré)intégration sociocommunautaire et de désistement du crime.

Facteurs facilitants. L'obtention d'un soutien financier offert par certaines maisons de transition représente un avantage intéressant. Par exemple, les participants de l'étude de Maier (2021) résidant dans certaines maisons de transition à Edmonton sont logés et nourris gratuitement comparativement aux participants de l'étude de Caputo (2014) aux États-Unis, pour qui ces dépenses étaient déduites de leur paie. Les participants soulèvent que ce soutien leur permet de mettre de l'argent de côté pour le jour où ils devront quitter la maison de transition.

En bref, les études québécoises et américaines recensées dans cette section témoignent d'une complexité en ce qui concerne le désistement du crime ainsi que la (ré)intégration sociocommunautaire d'un individu. La majorité des défis associés à ce processus influencent la façon dont la personne se perçoit. Par exemple, la stigmatisation, qu'elle soit vécue ou anticipée (Schwarz, 2020), peut entraver le développement d'une nouvelle identité non délinquante (désistement secondaire). Les études recommandent d'approfondir nos connaissances à ce sujet (Dubois et Ouellet, 2020; Moore *et al.*, 2016; Schwarz, 2020), et ce, spécifiquement en maison de transition (Schwarz, 2020). En revanche, cette recension nous a permis de découvrir notamment que les qualités et les attitudes des agents formels peuvent contribuer à une image de soi plus positive, c'est-à-dire, en (re)découvrant sa valeur personnelle et son importance aux yeux d'autrui (Villeneuve *et al.*, 2020). Ceci rappelle que la (ré)intégration sociocommunautaire et le désistement du crime ne reviennent pas seulement à la personne judiciarisée, mais également à l'entourage et aux agents de désistement formels (Quirion *et al.*, 2021). Les différents acteurs peuvent alors devenir des facilitateurs, mais aussi des obstacles. Les difficultés associées au double mandat des agents formels et comment celui-ci peut créer un climat de contre-productivité (Dubois et Ouellet, 2020) est un exemple de défi rencontré lors d'un processus de (ré)intégration. L'étude de Villeneuve *et al.* (2020) recommande justement de mieux comprendre comment les interventions formelles contribuent au désistement tertiaire alors que quelques fois, elles peuvent aller jusqu'à compromettre le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire. Considérant que

le désistement tertiaire influence le désistement secondaire, lequel contribue à son tour au désistement primaire, nous centrerons cette étude sur des aspects du désistement secondaire et tertiaire, particulièrement sur les concepts identitaires (ex. perception de soi et stigmatisation) et d'appartenance sociale.

Objectifs

Cet essai a pour objectif de recueillir les perceptions de personnes judiciairisées qui ont reçu des services en maison de transition au sujet des interventions formelles qui facilitent ou nuisent à leur changement identitaire (désistement secondaire), ainsi qu'à leur sentiment d'appartenance à la société (désistement tertiaire) lors de leur parcours de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire.

Méthode

Dans le but de recueillir les perceptions d'un individu sur sa réalité, un devis de recherche qualitatif est préconisé (Gaudet et Robert, 2018; Paillé et Muchielli, 2016). La recherche qualitative permet d'avoir accès aux perceptions et aussi au monde émotionnel des individus (Fortin et Gagnon, 2016; Paillé et Mucchielli, 2016). Une analyse secondaire des données qualitatives du projet de recherche 1A du programme de recherche en partenariat *(RÉ)SO 16-35* (Brunelle *et al.*, 2020) est réalisée¹. Considérant la nature évolutive des trajectoires de désistement et de (ré)intégration sociocommunautaire, cette étude qualitative comprenait deux temps de mesure (T1 et T2).

Demande de certification éthique

L'équipe de recherche a fait la demande des certifications éthiques requises pour la réalisation du projet 1A du *(RÉ)SO 16-35*. L'équipe a débuté avec celle de l'UQTR² pour ensuite solliciter les comités d'éthique des universités de Montréal³, Laval⁴ et Ottawa⁵ afin qu'elles approuvent également le projet. En raison de la diversité des milieux rejoints par l'objectif du projet, un certificat éthique a été demandé aux Centres intégrés universitaires de Santé et de Services Sociaux (CIUSSS) dans les régions de Québec, la Mauricie Centre-du-Québec (MCQ) et Montréal. Le CER principal était celui du Comité d'éthique de la recherche (CER) du CIUSSS MCQ⁶. En outre, d'autres démarches ont été réalisées auprès des directions de quelques partenaires afin d'obtenir leur certification, soit les comités d'éthiques de la Sécurité publique du Québec (MSP)⁷ et du Service correctionnel Canada (SCC)⁸. Tous ces comités ont approuvé le projet de recherche et l'Université Laval ainsi que le SCC ont choisi d'accorder uniquement un numéro de référence du dossier de leur approbation et n'ont pas fourni de certificat officiel.

¹ Voir Brunelle *et al.* (soumis) pour la méthodologie complète du projet global.

² CER-18-249-07.01

³ CERAS-2018-19-198-D

⁴ 119049

⁵ S-10-18-1261

⁶ CÉRP-2018-009

⁷ 115844

⁸ Recherche externe 1435-2

Mode de recueil de données

L'instrument de recueil de données utilisé est celui de l'entretien semi-dirigé (Boutin, 2008). Le choix de l'entretien semi-dirigé est en cohérence avec les objectifs de recherche puisqu'il permet de comprendre comment l'individu vit un phénomène selon sa perspective (Fortin et Gagnon, 2016; Paillé et Mucchielli, 2016). Cet instrument propose des thèmes à partir de quelques consignes ou des questions ouvertes. Ces dernières ne peuvent pas se répondre par oui ou par non ou par des choix de réponse. Lors d'un entretien semi-structuré, l'interviewer est un facilitateur ou un guide (Gaudet et Robert, 2018). Son rôle est d'écouter attentivement le récit spontané du participant et de l'amener à approfondir sa pensée. Il faut alors éviter de poser beaucoup de questions et d'en poser avec des choix de réponse, lesquelles peuvent suggérer ou influencer ses propos. Cette méthode offre une ligne directrice à suivre pour répondre aux objectifs de recherche et elle permet d'ajuster le canevas d'entretien selon le discours, le vécu et le contexte de vie du participant. De cette façon, il est possible de saisir davantage l'expérience personnelle, d'explorer de nouveaux thèmes et d'enrichir le guide d'entretien au fur et à mesure que les entretiens sont menés (Gaudet et Robert, 2018). Le guide d'entretien du T1 se trouve en Appendice A. La différence principale entre le guide d'entretien du T1 et celui du T2 concerne la période sur laquelle ils portent, celui du T2 se rapportant seulement à ce qui s'est passé depuis le T1. Dans le cadre de cet essai, l'étudiante n'a pas mené les entretiens du T1 du T2. Elle s'est plutôt servi des verbatim anonymisés pour répondre à l'objectif de recherche.

Recrutement

Les critères de recrutement de l'étude initiale étaient d'avoir entre 16 et 35 ans, d'avoir commis au moins un délit criminel et d'avoir été en contact dans les deux dernières années avec le système judiciaire (policier, avocat, juge...) ou correctionnel (probation, détention, libération conditionnelle...) suite à un délit criminel. Ils devaient habiter dans l'une des trois régions québécoises suivantes : Mauricie-Centre-du-Québec, Capitale-Nationale (Québec) et Montréal.

Les participants ont été recrutés aux services correctionnels du Canada et du Québec (libération conditionnelle et probation), dans des maisons de transition, des services en dépendance, des organismes et projets de justice réparatrice pour adolescents et adultes, des centres jeunesse (secteurs LSJPA) ainsi que dans des services publics et communautaires pour différentes problématiques (dépendance, santé mentale, employabilité, hébergement...). Cette diversité de milieux de recrutement constitue un apport méthodologique considérable dans cette étude.

En ce qui concerne les modalités de recrutement utilisées par l'équipe de recherche, les partenaires intervenants appartenant à 22 organisations distinctes avaient la responsabilité de présenter le projet de recherche en un bref résumé à la clientèle admissible de leur milieu. Pour les personnes intéressées à recevoir plus d'informations ou à participer, les intervenants recruteurs devaient consigner leurs coordonnées sur un formulaire d'autorisation de transmission de celles-ci, les faire signer ce formulaire et ensuite l'acheminer à la coordonnatrice de l'équipe de recherche. Les organismes partenaires des régions concernées par le projet de recherche 1A étaient également encouragés à apposer une affiche promotionnelle dans leurs locaux, permettant aux personnes intéressées et correspondants aux critères de recrutement énoncés sur l'affiche, de contacter directement l'équipe de recherche. Les participants potentiels recevaient également l'affiche promotionnelle de la main des intervenants recruteurs.

Déroulement de la collecte de données

Deux temps de mesure étaient prévus à 18 mois d'intervalle. En raison du contexte de la pandémie de la COVID-19, l'intervalle moyen est plutôt de 21 mois. Les entretiens du premier temps de mesure (T1) ont été réalisés en personne entre le mois de décembre 2018 et le mois de janvier 2020. La durée moyenne des entretiens était de 96 minutes. Les entretiens du deuxième temps de mesure (T2) ont été réalisés entre le 12 novembre 2020 au 4 février 2022. Ils ont été conduits à distance sur la plateforme ZOOM, via Messenger ou par téléphone en raison du contexte de pandémie de la COVID-19. La durée moyenne des entretiens était de 91 minutes. Tous les entretiens ont été enregistrés. Lorsqu'un entretien débutait, l'interviewer expliquait oralement les grandes lignes du formulaire de consentement au participant qui le lisait et devait le signer. Une

copie de ce formulaire lui était fournie. À la fin de l'entretien, un court questionnaire concernant les données sociodémographiques était administré et une compensation de 20\$ était offerte en argent. Les participants recevaient également une liste regroupant les ressources disponibles dans leur région et susceptibles de répondre à des besoins reliés à des problématiques associées à la judiciarisation. Suite aux entretiens, les interviewers avaient la tâche de remettre rapidement la captation audio de l'entretien, le formulaire de consentement signé, le questionnaire de données sociodémographiques et le formulaire d'engagement pour la compensation signé à la coordonnatrice. Tous ces documents ont été enregistrés sur l'ordinateur de la coordonnatrice muni d'un mot de passe ou rangés dans des classeurs sous clé dans les locaux de l'UQTR assignés à l'équipe et seulement accessibles aux membres de l'équipe de recherche. L'étudiante a seulement eu accès à des fichiers anonymisés pour réaliser son essai.

Analyses

Chaque entretien a été transcrit sous forme de verbatim et anonymisé. L'étudiante n'a pas participé à ce processus. Une analyse thématique (Paillé et Muchielli, 2021) a été effectuée. Une analyse verticale a d'abord permis de faire la lecture et l'annotation des verbatim des 46 premières entrevues. L'analyse transversale de ce petit échantillon a servi à l'élaboration d'une grille et d'un guide de codification en identifiant les idées convergentes et divergentes qui ressortaient dans ces entretiens. Un accord interjuges a été réalisé par les membres de l'équipe de recherche en comparant leurs codifications d'un entretien afin d'assurer la pertinence et la validité de la grille et du guide. Certains ajustements ont été nécessaires afin d'assurer une compréhension commune du matériel qui devait être codifié dans chaque thème et sous-thème. Un second accord interjuges a été réalisé avec l'ensemble des codeurs, ce qui a fait en sorte que le guide a été revu à nouveau. Finalement, trois entretiens ont été codés et en fonction des ententes interjuges, les codeurs ont pu poursuivre. Il a alors été possible d'élaborer un arbre thématique dans le logiciel d'analyse qualitative NVivo (Paillé et Mucchielli, 2016). Par la suite, l'analyse verticale a été utilisée pour le restant des verbatim en réalisant leur codification avec le logiciel NVivo à partir de l'arbre thématique/grille et guide de codification. Le guide de codification final se trouve en appendice B. Dans le cadre de cette étude, le contenu anonymisé et codifié des thèmes suivants de la grille de

codification a fait l'objet d'une analyse thématique transversale avec le sous-échantillon ciblé : perception de soi et identité personnelle, stigmatisation et profilage, désistement du crime, désistement assisté et (ré)intégration sociocommunautaire et conseils aux agents de désistement. Nous avons croisé ces thèmes avec les catégories acteurs du système correctionnel, maisons de transition et centres de détention pour sortir le matériel pertinent à analyser. L'analyse secondaire des données a été réalisée par l'étudiante à partir d'une analyse thématique (Paillé et Muchielli, 2016) de ce matériel. Un arbre thématique a été créé par celle-ci à partir de son cadre conceptuel et du contenu émergent de son analyse du matériel. Il a été validé par sa directrice. Le contenu des verbatims des participants sélectionnés a ensuite été codifiés dans un document Word à partir de cet arbre thématique (analyse verticale du contenu de chaque verbatim). Pour finir l'analyse transversale du matériel codifié a été réalisée en faisant ressortir les points de convergence et de divergence des propos des participants.

Participants de la présente étude

À partir de l'échantillon total du projet 1A de *(RÉ)SO 16-35* (n=140), un premier tri a été effectué afin d'en ressortir les participants ayant été recrutés alors qu'ils étaient en maison de ou ayant déjà reçu les services d'une maison de transition. À ce moment, un total de 36 participants a été retenu. Un second tri a été effectué afin de ressortir les participants ayant participé aux deux temps de mesure afin de faire l'analyse sur un portrait plus complet et à jour de leur situation. Finalement, l'échantillon retenu est composé de 19 hommes ayant passé par une maison de transition et ayant participé aux deux temps de mesure⁹ (voir Tableau 2). Ils sont âgés de 21 ans à 35 ans et l'âge moyen est de 28 ans. En ce qui concerne le statut civil des participants de l'échantillon, 10 participants sont célibataires (53 %), sept participants sont en couple (37 %) et deux participants sont conjoints de fait (11 %). En ce qui a trait aux occupations des participants, certains travaillent alors que d'autres sont aux études. Plus précisément, huit participants sont travailleurs à temps plein (42 %), deux participants sont travailleurs à temps partiel (11 %), huit participants ne travaillent pas (42 %) et pour le dernier participant, cette information est manquante.

⁹ Puisque seulement une femme correspondait aux critères d'inclusion de cette étude, les femmes étaient nettement sous représentées, nous avons fait le choix de restreindre notre échantillon seulement aux hommes.

Quant à la scolarité, une majorité de l'échantillon n'est pas aux études (68 %), quatre participants sont aux études à temps plein (21 %) et pour les deux autres participants, aucune information n'est fournie à ce sujet. Les délits les plus commis par les participants sont les délits acquisitifs comme les vols (24 %), liés aux drogues (21 %) et contre la personne-non sexuels tels que des voies de fait (18 %). Les sources de revenus sont variées pour les participants et il est possible de trouver plus d'une source par personne. Les sources de revenus les plus courantes dans cet échantillon sont le travail à temps plein pour huit participants (36 %) et l'aide sociale pour cinq participants (23 %). Comme autres sources de revenu, mais moins fréquentes, on retrouve le travail à temps partiel (deux participants), le travail manuel (deux participants), Emploi Québec (un participant), l'entourage (un participant), le gouvernement fédéral (un participant), les prêts et bourses (un participant) et l'aide aux études (un participant). La majorité des participants sont d'origine ethnique canadienne (79 %).

Tableau 2

Résumé des caractéristiques des participants de l'échantillon

Caractéristiques	Sous-caractéristiques	Nombre de participants (n) et pourcentage
Genre	Homme	19 (100 %)
	Femme	0 (0 %)
	Non-binaire	0 (0 %)
Statut Civil	Célibataire	10 (53 %)
	En couple	7 (37 %)
	Conjoint de fait	2 (11 %)
Travail	Temps plein	8 (42 %)
	Temps partiel	2 (11 %)
	Non travailleur	8 (42 %)
	Inconnu	1 (5 %)
Étude	Non étudiant	13 (68 %)
	Inconnu	2 (11 %)
	Étudiant temps plein	4 (21 %)
	Étudiant temps partiel	0 (0 %)

Caractéristiques	Sous-caractéristiques	Nombre de participants (n) et pourcentage
Type de délit commis ¹⁰	Sexuel	4 (5 %)
	Acquisitif	21 (24 %)
	Contre la personne-non sexuel	17 (18%)
	Lié aux drogues	18 (21%)
	Lié aux gangs criminalisés	1 (1 %)
	Conduite avec capacités affaiblies	7 (8 %)
	Bris de conditions	9 (10 %)
	Autres délits	9 (10 %)
Source de revenus ¹¹	Travail à temps plein	8 (36 %)
	Aide sociale	5 (23 %)
	Travail à temps partiel	2 (9 %)
	Noir/manuel	2 (9 %)
	Emploi Québec	1 (5 %)
	Entourage	1 (5 %)
	Gouvernement fédéral	1 (5 %)
	Prêts et bourses	1 (5 %)
	Aide aux études	1 (5 %)
Origine ethnique	Canadienne	15 (79 %)
	Autochtone	1 (5 %)
	Canadienne et Italienne	1 (5 %)
	Hispanique	1 (5 %)
	Algérienne	1 (5 %)

¹⁰ Plus d'un délit par participant et incluant les délits pour lesquels ils n'ont pas été arrêtés

¹¹ Plus d'une source de revenu par participant

Résultats

Les résultats de la présente étude sont divisés en trois sous-sections. La première traite des perceptions du fonctionnement et des impacts du système judiciaire et correctionnel, la deuxième des perceptions des interventions du système judiciaire et correctionnel et finalement la troisième, des conseils cliniques et organisationnels des participants pour faciliter le désistement du crime ainsi que la (ré)intégration sociocommunautaire. Chaque section est présentée à l'aide des thèmes les plus fréquemment ressortis dans les propos des participants, ainsi que des extraits permettant d'illustrer ceux-ci. Il est possible de retrouver à travers les extraits des liens avec le désistement secondaire (identitaire) et tertiaire (social), soit les éléments clés de l'objectif de cet essai.

Perceptions du fonctionnement et des impacts du système judiciaire et correctionnel

Une majorité de participants parle de leurs perceptions du système judiciaire et correctionnel et de l'impact de ces systèmes sur leur vie. Plus spécifiquement, il est question ici de l'information qui leur est donnée au sujet du parcours judiciaire qui les attend, des délais avant le prononcé de la sentence, des conséquences de l'incarcération et de l'impact du dossier judiciaire sur leur parcours. Ces sections adressent tout d'abord les obstacles et ensuite les facteurs facilitants s'ils sont présents dans le discours des participants.

Informations sur le parcours judiciaire

Un participant souligne que ce qu'il considère comme étant le plus pénible du système de justice selon son expérience est le manque d'informations quant au mandat d'arrestation émis à son nom. Son arrestation est vécue de façon inattendue et devient un événement chamboulant sa trajectoire. Alors que des efforts ont été investis afin de se remettre sur le bon chemin, il se voit tout de même forcé de retourner à la case départ malgré le cheminement fait. Benoît explique :

C'est ça qui est de la marde avec le système de justice, c'est que tu le sais même pas quand tu es mandé. Ils vont te mettre des mandats sur le dos, tu as aucun moyen de le savoir jusqu'à temps que tu te fasses arrêter. Pis là ils vont dire « non, mais regarde on t'amène avec nous autres ». « Ok, ouin, mais je travaille genre tsé », « non on s'en câlisse ». Ça c'est vraiment la pire affaire de l'osti de système de justice québécois, C'est tabarnak, tu as aucun moyen de la savoir si tu es mandé. Tu le sais pas jusqu'à temps que ça te pète dans face. Pis la tout scrap. Tsé tu essaies de te remettre sur la bonne track, mais tu le sais pas, il y a

personne qui te le dis que tu passes en Cour ou que tu es mandat genre, que tu es recherché pis là tu te fais arrêter genre pis là ça te recriss tout dans la marde. (Benoît, 21 ans)

Les délais

Plusieurs participants de cette étude soulignent avoir vécu des délais lors de leur passage par le système judiciaire. Par exemple, le fait de vivre de l'attente quant à l'obtention d'un jugement se vit difficilement par ces participants et est qualifié de trop long. Certains ne voient plus la pertinence de recevoir une sentence après plusieurs années d'attente alors qu'ils ont déjà entrepris des changements positifs dans leur vie :

Tsé, même à ça encore aujourd'hui je suis en probation pour des conneries de 2013 là. Tsé c'est ça, ça sort longtemps après là, pis tsé, c'est ça. C'est long le système là, c'est trop long. Tsé c'est ça là, sont venus quatre ans plus tard comme là... Tsé « on a des preuves que c'est toi », mais tsé, ils auraient dû faire ça aussitôt que je suis arrivé là. Tsé quatre ans, j'avais déjà recommencé tranquillement là, moi j'en faisais plus de conneries là, tsé personnellement. (Serge, 28 ans)

Pour d'autres, ils se disent incapables de passer à autre chose et de fonctionner en société comme ils le feraient normalement en attendant le prononcé de la sentence. Ils évitent de s'engager dans des projets par peur de devoir les laisser tomber dans les prochains mois. Francis parle de sa réticence à créer des liens, se trouver un logement et même conserver un emploi pendant l'attente :

C'est le pire de la sentence. Sur toute la sentence ce que j'ai fait : attendre de savoir, si j'allais être acquitté ou pas. Attendre de savoir, si j'allais faire d'autre temps ou pas, ça a été le pire de toute ma sentence. Ça a duré plus de quatre ans, plus de trois — quatre ans, en attendant ma sentence. De ce trois — quatre ans-là, ça été les pires années de ma vie, parce qu'avec les charges que j'avais, j'aurais pu pogné sept — huit de prison [...] Faque pendant ces quatre années là, je voulais pas m'engager dans rien. J'ai eu excessivement de difficultés à rentrer dans une relation parce que j'avais peur de la bousillé quelque temps après, si j'étais reconnu coupable. Faque ça été dur pour moi pis euh tsé je veux dire, beaucoup beaucoup beaucoup d'émotions, tsé je veux dire euh tsé j'ai tellement... [...] Faque ces quatre années là où c'est que je voulais pas m'engager dans une job... où c'est que je voulais pas... Tsé, ça va jusqu'à signer un bail d'appartement. Il y a un problème dans la vie là, quand t'as tellement peur de rentrer en prison, tu veux pas signer un bail d'appartement. (Francis, 23 ans)

Conséquences de l'incarcération

Du côté des obstacles, l'incarcération impacterait le maintien des liens avec la famille et les amis à l'extérieur pour certains participants. La diminution ou la perte de contacts avec son entourage est vécue difficilement puisqu'ils se sentent isolés alors qu'ils ont besoin de ces contacts. Les répercussions de l'incarcération se font aussi ressentir à la sortie, alors que le passage en prison a fait en sorte que certains liens ont été coupés :

Ouais, c'est important que les gens, dehors, continuent à envoyer de l'amour là. C'est important, parce que des fois, quand t'es en prison, t'as l'impression que t'es mort là. Tsé pis moi, j'ai donc ben perdu du monde en rentrant en prison, tsé j'ai donc bien de mes amis, c'est pu des amis, juste parce que... On s'est pas reparlé pis c'est de même, tsé. J'ai donc bien du monde, de même tsé. (Francis, 23 ans)

D'un côté plus positif, l'incarcération influence le désir et la motivation d'amener des changements dans la vie de quelques participants de notre échantillon. Ils ont vécu un moment de prise de conscience lors de leur passage en détention, ce qui a favorisé les remises en question dans le but d'identifier ce qu'ils souhaitent devenir comme personne :

... parce que je me suis dit « quand je vais sortir, je vais me prendre en main » parce que tsé, en prison tu as beaucoup de temps pour penser là, pis tsé tu vois beaucoup de genres de personnes. Tu peux voir le gars que, justement, comme moi, qui va se prendre en main, tu vas voir l'autre qui dit à quel point que le milieu carcéral c'est de la marde pis bla bla bla. Mais tsé c'est ce gars-là il revient tout le temps, tsé tu a le petit vieux ça fait je sais pas combien d'années qui revient. Tsé tu vois pleins d'affaires de même que là tu réalises tu dis « je veux-tu être comme lui, comme lui, comme lui ? (Félix, 25 ans)

Le casier judiciaire

Plus de la moitié des participants soulève le rôle que joue le casier judiciaire dans leurs parcours. Le casier judiciaire a eu une influence sur la manière dont ils se perçoivent, et ce, dans des contextes précis. Relativement à la sphère occupationnelle, la recherche d'emploi est complexifiée puisque les choix peuvent être limités, mais aussi parce qu'ils doivent faire part de leur casier judiciaire à l'employeur convoité. Ils anticipent que la découverte des antécédents judiciaires provoque un rejet. Le travailleur possédant un casier judiciaire peut également sentir qu'il n'a plus sa place dans son milieu en raison de l'étiquette de criminel qui lui est attribué. Ces

éléments amènent une perception plus négative de soi et une difficulté à se défaire de l'identité délinquante :

Ça m'a fait un genre de... dénigrement, comme un genre esclave de... de la justice là [de perdre son emploi en lien avec son casier judiciaire]. Tsé, on a des chaines, on est libéré, mais le monde nous considère toujours un criminel. (Maxime, 26 ans)

Dans le cas de Bastien, il avoue à son patron qu'il a un casier judiciaire. La peur que ses collègues de travail soient aussi au courant de celui-ci est tellement importante qu'il choisit de quitter par lui-même son milieu de travail :

Pis il m'a dit : « ok, écoute euh, tu peux continuer, mais tsé, je vais te revenir là-dessus ». Pis une semaine a passé, j'ai pas eu de nouvelles. Là, je me suis senti vraiment mal, tsé, là, je sais pas pourquoi, j'ai commencé à paranoïer, j'ai commencé à penser que tout le monde le savait tout d'un coup. Pis j'ai pas aimé le feeling, faque j'ai démissionné. (Bastien, 32 ans)

Des participants comme Benoît expriment que le casier judiciaire influence les autres à avoir une image négative de la personne judiciarisée, ce qui amène parfois les employeurs à faire de la discrimination. Pourtant, Benoît ne croit pas qu'il devrait être autant limité dans ses choix de carrière puisque son casier judiciaire ne représente pas la personne qu'il est :

Parce que la société nous impose comme règle que celui qui a un dossier, c'est tous des pas bons. Faque j'ai l'air d'un pas bon parce que j'ai un dossier. Faque c'est ça qui me met un peu de pression, mais moi, personnellement, je m'en fous là, que je traîne un dossier ou pas ça change pas la personne que je suis. Je suis pas une moins bonne personne pour ça. ... Mais ce qui me fait vraiment quelque chose, c'est quand un employeur va retirer ma candidature à cause de mon dossier. Je trouve ça discriminatoire au bout... il y a beaucoup trop de discrimination, au niveau, des gens qui sont judiciarisés pis je trouve ça vraiment dommage. (Benoît, 21 ans)

Pour d'autres, la perception de soi est également influencée par les changements vécus quant à leur situation financière, et ce, en raison du casier judiciaire. En effet, les prix augmentent (assurances, permis de conduire) et il est plus difficile de faire affaire avec des compagnies d'assurances. Ces difficultés supplémentaires créent un cercle vicieux puisque le crime s'avère alors une solution envisagée pour contrer les problèmes financiers inhérents. Sébastien raconte comment ces éléments ont un impact sur sa perception de lui-même et comment ils constituent un défi en termes de désistement du crime:

Mais vraiment là, on me rappelle, on me rappelle tout le temps, tu es un criminel tsé. Tes assurances de char montent, tout monte quand tu es rendu un criminel là. Attends-toi à payer. Pis souvent, les criminels c'est ceux qui ont pas d'argent, c'est justement pour ça qu'ils font des crimes. C'est ça que je trouve déplorable un peu, tu viens vraiment peser sur la tête à quelqu'un qui est à terre là. C'est comme si tu t'assis dessus pis elle essaie de se relever. C'est ce que j'ai trouvé déplorable un peu dans ce système-là. (Sébastien, 27 ans)

Quelques participants préfèrent être honnêtes lors du processus de recherche d'emploi et assumer qu'ils ont passé par une trajectoire plus délinquante dans le passé. Selon les dires de Serge, cette méthode lui permet d'avoir autant de chance qu'un autre d'obtenir ou non l'emploi :

[I : C'est quoi qui fait en sorte tu penses que t'as autant de chances que tout le monde?] Ben parce que je suis déterminé là. Moi je mets tout le temps cartes sur tables là. Quand le monde me demande « t'as-tu un casier », je leur dis ouais. Je suis honnête, pis je leur dis que j'ai un casier, je leur dis pourquoi,... J'ai pas peur de dire au monde que je me gelais. [...] Tsé j'ai passé par là j'ai passé par là tsé, ça fait partie de la vie pis je le renie pas non plus là. [...] Tsé il y en a des fois qui essaient de jouer à la couleuvre, de pas trop parler de ça, tandis que moi je mets toutes mes cartes sur la table pis s'ils me prennent ils me prennent, ils me prennent pas ils me prennent pas, c'est leur décision. (Serge, 28 ans)

Finalement, un des participants ayant été transparents avec son employeur face à son casier judiciaire a observé les bénéfices à le faire. Grâce à son honnêteté, il a récolté une rétroaction positive d'un acteur de la communauté:

Pis ben sincèrement, la personne est arrivée, elle m'a dit écoute, wow. T'es le premier qui arrive icitte, qu'on dit qu'on va faire des recherches du casier judiciaire, qui nous dit qu'il a un casier pis qui nous explique c'est quoi son casier. Tsé il est arrivé, je te prendrais ben, mais pour le moment j'ai personne. Tsé j'ai toute mon monde. Mais écoute, si j'aurais pu, je t'aurais pris. (Denis, 21 ans)

Les perceptions des interventions du système judiciaire et correctionnel

Les interventions du système correctionnel et judiciaire soulevées dans le discours des participants de cette étude regroupent plusieurs sous-catégories. En effet, il est possible de recueillir leurs perceptions sur les intervenants du système judiciaire et correctionnel, l'incarcération ainsi que sur les mesures correctionnelles en communauté. Chaque sous-catégorie traite premièrement des obstacles qu'ils perçoivent et ensuite, des facilitateurs.

Les intervenants du système judiciaire et correctionnel

Quelques participants expriment une certaine méfiance à l'égard de certains intervenants, en particulier les policiers et les gardiens de prison. Ils perçoivent que ces intervenants leur attribuent une image négative alors que les participants ne considèrent pas qu'ils soient méchants malgré qu'ils aient connu des erreurs de parcours. En ce sens, le sentiment de ne pas être considéré comme un humain à part entière nuit souvent à la collaboration avec les policiers et les gardiens de prison. Éloi s'exprime sur la façon dont il perçoit sa relation avec les policiers :

Ils te traitent comme un sous-humain là tsé ... C'est le maillon moins humain, je te dirais la chaîne. Ils te voient vraiment comme un méchant tsé. Ça c'était pas le fun, alors que les autres ils voient le côté humain là tsé. Les autres ils travaillent avec les délinquants, ils travaillent... Mais les policiers sont là pour arrêter les méchants là tsé. (Éloi, 35 ans)

Olivier vit quelque chose de similaire avec les gardiens de prison :

[I : Faque quand il y a un gardien qui met une étiquette sur un détenu ...] C'est pas bon c'est ça. Le détenu, c'est pas vraiment une mauvaise personne. Tsé, c'est comme, c'est un humain là pareil là, pis il est en prison là, toi tu t'en vas chez vous le soir-là, tu le fais chier pendant 8 heures. Lui là il va se coucher en pensant à ça, pis tsé c'est pas tout le monde qui connecte avec ses émotions là. Comme lui là il a peut-être de la peine, mais... moi aussi quand j'ai de la peine, je peux être très très très dangereux. Mais c'est la même affaire pour tout le monde. On est là, on est enfermé comme des esti d'animaux. (Olivier, 28 ans)

Certains participants parlent plutôt de ce qui a été aidant chez les intervenants psychosociaux qu'ils ont côtoyés en détention. L'absence de jugement envers la personne judiciaire est perçue comme un élément facilitateur dans la création d'une relation. Ces participants parlent d'être écouté sans ressentir de jugement de la part de l'intervenant :

Sont aidants, parce qu'eux autres [intervenants psychosociaux en prison], ils m'écoutaient sans juger. Moi j'ai toujours eu peur d'être jugé pis tout ça tsé. J'étais un homme assez fier, ben je le suis aujourd'hui encore, mais encore plus sur le bon côté. Mais dans ce temps-là, c'est ça c'était un tiraillement un petit peu là, mais j'ai pris ça de la bonne manière, j'ai pris des conseils qu'ils me disaient pis euh. (Maxime, 26 ans)

En outre, le développement du sentiment d'appartenance est soulevé par quelques participants. Les intervenants aident les personnes judiciairisées à reprendre contact avec leurs familles ou même renforcer les liens déjà existants. Pierre explique de quelle façon un intervenant en maison de transition s'y est pris :

Il [intervenant en maison de transition] m'a fait réaliser des choses, il m'a fait parler, il m'a fait faire des prises de conscience sur des choses que j'ai vécues qu'il me reste à vivre pis il m'a posé des questions comme mettons « pourquoi tu es plus proche de ton père maintenant pis les différences ? ». [...] il m'a fait réaliser plein de trucs pis que je me suis rapproché vraiment plus de mes parents à cause que j'ai réalisé que j'ai manqué un bout de ma jeunesse pis qu'il était pas trop tard encore pour le reprendre. (Pierre, 24 ans)

Une petite minorité de participants ont une vision des intervenants du système judiciaire et correctionnel qui leur permet d'accepter le rôle et mandat de chacun. Ils ne voient pas de rapports inégalitaires, mais plutôt une communauté composée d'acteurs qui jouent tous un rôle important dans le fonctionnement de notre société :

Ben la différence c'est que je vois pas d'ennemis envers la société. La plupart des criminels voient que la société est l'ennemi dans le fond. Comme les polices, que c'est des manges marde. [...] Moi je vois quelqu'un qui fait sa job, that's it. (Sébastien, 27 ans)

L'incarcération

L'incarcération permet le développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe pour quelques participants. Ces derniers discutent des programmes ou thérapies ayant été offerts en détention. La participation à ce type de service permet de côtoyer des personnes qui ont un vécu similaire, soit des codétenus. L'expérience de groupe est pour eux une source d'entraide et permet de briser l'isolement. Maxime raconte que son expérience a non seulement facilité la création des liens, mais également la réception de rétroaction positive de la part des autres membres du groupe qui ont remarqué un changement chez lui. Ce moment a défini le reste de son séjour en milieu carcéral puisqu'il a choisi de s'impliquer positivement :

Pis je l'ai dit « je suis homosexuel ». Je pensais qu'ils m'auraient envoyé une volée, mais non. Ils m'ont tous félicité pis il a dit « bon c'est un autre cheminement dans ta tête que tu as faite ». [...] Pis là, c'est là que j'ai commencé à être accepté dans leur groupe, pis il avait le wing leader pis j'ai été son bras droit quand qu'il y avait des nouveaux qui arrivent, c'est moi qui accueillais pis c'est moi qui faisais visiter pis les règlements pis c'est tout ça. Je me suis impliqué dans le wing là. (Maxime, 26 ans)

Pour Jean-Louis, ce n'est pas seulement l'entraide et le soutien des codétenus qu'il remarque comme aidants. La rencontre de professionnels comme des intervenants et des

professeurs permet pour lui la création d'un lien et ainsi, d'avoir davantage de discussions prosociales :

Ben d'extérioriser un peu, d'entendre les autres aussi, de voir qu'on est pas tout seul dans le bateau de la déchéance là, même que souvent il y avait des histoires pires un peu, pis de voir des intervenants, la professeure, d'avoir un lien significatif... je me souviens du professeur de français quand je faisais plus l'école, l'école, tsé c'est de sortir de la *wing* pis pas juste parler à des gens qui ont des histoires de prisons pis de gang pis de shit. (Jean-Louis, 33 ans)

Les mesures correctionnelles en communauté

Les conditions de libération sont perçues par quelques participants comme sévères et répressives. Toutefois, il y a des nuances pour chacun des participants discutant de cet aspect. Pour Éloi, il ne semble pas possible de mener une vie satisfaisante tout en respectant ses conditions de libération. La sévérité des restrictions empêche selon lui son désistement du crime :

Faque j'ai comme vu que c'est tellement lourd les restrictions. Ça te met comme dans une position que tu as comme pas le choix, si tu veux que ta vie ne soit pas trop pénible, trop étouffante, d'essayer de faire des petits passe-passes. C'est dommage tsé, parce que c'est comme si c'était moins sévère, là on n'aurait pas de problème à les respecter. (Éloi, 35 ans)

Pour un autre, c'est plutôt une inquiétude intense de perdre à nouveau sa liberté qui fait en sorte qu'il ne perçoit pas les conditions de libération comme une aide au désistement :

Faque, j'ai eu un bris de conditions pour ça. Je me suis pas pointé au rendez-vous. C'est comme si, toute ma vie tenait au bout d'une corde avec une paire de ciseaux sur le bord. Demain matin, je pourrais tout perdre. Tu retournes en prison. (Fabrice, 22 ans)

Enfin, le troisième participant est d'avis que l'encadrement est infantilisant, ce qui ne concorde pas avec ses besoins et ses réelles capacités:

Tsé, c'est comme un suivi euh enfantin là. Comme si j'étais un enfant, on me tient la main. Vient-en on va passer la rue, attention regarde des deux bords. Tsé c'est ça que ça ressemble un peu là. Tsé j'ai 27 ans pis je me sens comme un enfant tsé. (Sébastien, 27 ans)

À l'inverse, davantage de participants de notre étude apprécient cet encadrement offert par le suivi de probation ou de libération conditionnelle. Celui-ci devient une source de soutien accessible, gratuite, structurante ainsi qu'adaptée à leurs besoins :

Pis même je trouve ça correct, ça me permet juste de garder le cap pis que tsé ça me fait une personne à qui parler si ça va pas pis tsé ça me coûte rien. J'ai pas à être sur une liste d'attente pour voir un psychologue ou whatever là. (Benoît, 21 ans)

Plus spécifiquement aux maisons de transition, des participants sont d'avis que la structure et l'encadrement offerts par ces organismes facilitent la (ré)intégration sociocommunautaire. Ils sont en mesure de rebâtir leur vie à l'aide du soutien et donc de retrouver un mode de vie sain et équilibré. Leurs besoins de base, tels que le logement et la nourriture sont comblés, ce qui leur apporte une meilleure stabilité et facilitent considérablement le retour en société pour ces participants. Pierre l'explique dans ses mots:

Toutes mes affaires étaient faites, pis genre ça m'a vraiment aidé à repartir, pis à me remettre sur un bon tremplin, pis euh... ça l'a pas coûté trop cher, c'était parfait pour quelqu'un qui repart de là-bas pis qui veut se reprendre en main. Pis qu'il a toutes ces ressources, il a sa petite place, il a toute, il a la bouffe, il y a euh... il peut même y avoir des vêtements là-bas, euh.. c'est vraiment bon. (Pierre, 24 ans)

Conseils cliniques et organisationnels

Les participants ont parfois énoncé des conseils à propos du savoir-faire et savoir-être des intervenants du système judiciaire et correctionnel, ainsi que leurs avis sur les services nécessaires pour la (ré)intégration sociocommunautaire.

Savoir-faire et savoir-être des intervenants

Les conseils les plus fréquemment énoncés aux intervenants sont en lien avec leurs attitudes et qualités. Plusieurs participants encouragent les intervenants du système judiciaire et correctionnel à être plus authentiques dans leur interaction pour favoriser l'établissement d'un lien. Selon certains participants, des intervenants se collent trop à la structure demandée par le milieu de travail, ce qui brime le contact humain et nuit au travail de collaboration entre les deux parties. Oliver explique ce qu'ils n'aiment pas:

Mais tsé, sans, à mettons tu vas donner un programme là, fait pas du, donne pas juste ton programme tsé comme lire tes papiers. Tu comprends ? On en veut pas de ça, on en veut pas de ça. À mettons tu as à parler, ok comme tsé toi tes papiers sont là à côté-là, ben si tu aurais commencé à dire comme « ok bon ben là on est rendu euh ça ». Fait jamais ça là. Non, mais fait jamais ça là, tu perds le contact humain avec le gars [...]. (Olivier, 28 ans)

Ils mentionnent également l'importance d'avoir plus d'interactions significatives avec l'intervenant. Ils veulent sentir que celui-ci est disponible pour la personne qui a besoin d'aide en s'intéressant aussi à leur vie personnelle (passions, intérêts, etc.). Ces participants souhaitent que l'intervenant psychosocial perçoive la personne judiciairisée comme autre chose qu'un client ou un criminel :

D'avoir plus de staff, le staff qui est plus présent pour les clients, comme ils aimait ben nous appeler [intervenants dans une thérapie ordonnée par la Cour]. Ça je trouve ça tellement irrespectueux. Je sais qu'on est peut-être des clients pour toi, mais moi je me considère pas comme un client. Je suis quelqu'un qui a besoin d'aide. Faque si pour toi je suis rien qu'un esti de numéro pis tu es comme bon ben criss à soir, ok bon là c'est ça, mon intervenant c'était genre, à nos rencontres là, là à toutes les 15 minutes il chekait l'heure, bon il reste 5 minutes là. Ah ouin, bon c'est beau, je m'en va. (Benoît, 21 ans)

De plus, plusieurs participants mettent l'emphasis sur le fait de se sentir jugés et rabaissés par leur intervenant psychosocial. En effet, ils insistent sur l'importance d'apprendre à les connaître plutôt que de se fier uniquement sur le dossier et d'être plus empathique dans leur approche :

Oui, souvent eh, les gars ils donnent cette impression-là, parce qu'ils font leur tough, pis si pis ça, pis eh... mais il y a rien qui insulte plus un être humain, que de se sentir rabaissé en arrière des yeux pis des arrières pensées d'une personne en pensant qu'on détecte rien. On sent toutes ces choses-là tu sais. (Tristan, 29 ans)

Services nécessaires

Certains participants de notre étude s'expriment sur ce qu'ils souhaitent obtenir comme services pour faciliter leur retour en société après la prison et assurer qu'ils y restent. Pour ces derniers, il est essentiel d'avoir un service permettant de répondre plus adéquatement et facilement à leurs besoins de base. Un des participants considère que la recherche d'un emploi et d'un logement devrait être réalisée avant la sortie. Cette façon de faire permettrait une libération plus progressive quand tout est à reconstruire, même ses relations :

Tsé, se faire encadrer. Peut-être se trouver un logement avant même de sortir, là. Tsé, avoir une place où rester là, c'est la base. Tsé, écoute... Moi, ma famille me parlait pas ben ben quand je faisais des conneries là. Tsé, ils étaient fâchés un peu, je les comprends là. Faque tsé, c'est pas mal se trouver un logement avant de sortir si t'es capable là. Tsé, au moins avoir un chèque tsé qui t'attend. [...]Commencer à préparer la sortie avant de sortir. Tsé, quand tu sors avec tes sacs bruns là, oublie ça. C'est la dérape à coup sûr. (Serge, 28 ans)

Il est aussi mentionné que cet accompagnement devrait être poursuivi en communauté en offrant du soutien financier, matériel ainsi qu'un soutien dans l'acquisition d'un logement et d'un emploi. Il est verbalisé que sans ces éléments, il est difficile d'y arriver. Alors que ce service s'apparente aux services offerts en maison de transition, le service proposé par le participant en est un indépendant du système correctionnel. Nicolas explique sa vision de la réinsertion :

Il faudrait les services [...] que le monde a besoin pour se réinsérer. Du travail, de retourner à l'école, un certain laps de temps, parce que souvent le monde a pas le temps de se mettre de l'argent. Exemple, la personne, qui arrive là, tomberait sur l'aide sociale. Sur l'aide sociale, comment tu veux mettre de l'argent de côté, parce que l'aide sociale est fait déjà avec la pensée qu'on lui donne le strict minimum pour qu'il soit pas capable d'en mettre de côté. Tsé personne est capable de mettre une partie de son argent de côté en étant sur l'aide sociale, personne. [...] Faque rendu-là ils partent avec un peu de meubles, ce qui faut de base, 900\$ cash pis exemple, il va faire son épicerie. [...] Tsé il part avec un appartement avec ses meubles, une première épicerie clean, son paquet de linges lavés. [...] C'est ce qu'on appelle un gars qui est parti à neuf. Pis s'il est capable même, le monde va être frustré d'entendre ça, mais dire « il a un cellulaire, il est sur l'aide sociale », mais crime on a tous besoin, en 2019. [...] Faque de base avoir des choses de même pis garde là il va se trouver. [...] Tsé une maison de transition, oui ça marche, mais c'est pas la même mentalité. Leur mentalité eux autres, plutôt judiciarisé, l'idée de rendre des comptes pis tout. [...] Ça serait déployé de l'argent, mais ça serait vider les prisons pis en même temps, vider les prisons, le système est fait pour les remplir, il est pas fait pour les vider ces prisons-là. (Nicolas, 33 ans)

Benoît explique comment sa trajectoire aurait pu être différente avec des services en place adressant davantage ses besoins de base :

Si j'avais vraiment fait de la réinsertion sociale, j'aurais pu travailler tsé, avoir une job steady, mais en étant là-bas. Pis tsé genre, là-bas, ça aurait pu été tsé l'aide sociale qui payait ma thérapie, ça aurait été moi qui aurais payé, comme un loyer. Faque tsé, ça m'aurait permis de me faire un budget, d'apprendre à gérer mon budget, genre payer mon loyer, mes affaires pis tout tsé. Recommencer une routine saine de vie, genre le travail, de me lever le matin pis tsé, de me coucher tôt le soir pis tout ça. Ça m'aurait permis de faire ça, ce que j'ai pas pu faire, que j'ai été obligé de réapprendre pas moi-même en étant dehors là. (Benoît, 21 ans)

Discussion

Cet essai empirique avait pour objectif de recueillir les perceptions de personnes judiciairisées qui ont reçu des services en maison de transition au sujet des interventions formelles qui facilitent ou nuisent à leur changement identitaire (désistement secondaire), ainsi qu'à leur sentiment d'appartenance à la société (désistement tertiaire) lors de leur parcours de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Pour ce faire, une analyse qualitative secondaire des données du projet de recherche 1A du programme de recherche en partenariat *(RÉ)SO 16-35* (Brunelle *et al.*, 2020) a été réalisée. Trois thématiques principales émergent du matériel analysé, soit les perceptions du fonctionnement et des impacts du système judiciaire et correctionnel, les perceptions des interventions du système judiciaire et correctionnel et finalement les conseils cliniques et organisationnels. Cette présente section comporte une discussion des résultats en suivant cet ordre : le changement identitaire, le sentiment d'appartenance à la société, les résultats qui font des liens autant avec le changement identitaire que le sentiment d'appartenance, les pistes de réflexion quant à l'utilité de la psychoéducation dans un processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire et, finalement, les limites de cette étude.

Changement identitaire

Le désistement secondaire passe principalement par les changements identitaires de la personne judiciairisée et, donc, la manière dont elle se perçoit (F-Dufour *et al.*, 2018). Les propos de quelques participants laissent croire que les interventions formelles peuvent impacter positivement ou négativement la construction d'une identité non délinquante. Elles seront discutées dans cet ordre : le casier judiciaire, le savoir-être des intervenants du système judiciaire et correctionnel et l'expérience de l'incarcération.

Le casier judiciaire

D'une part, les propos de quelques participants sur le casier judiciaire et son impact semblent refléter que celui-ci peut influencer la manière dont la personne se perçoit. En effet, il représente parfois un rappel de l'identité délinquante pour la personne judiciairisée, entre autres,

parce que la recherche d'emploi et d'assurances demande souvent de dévoiler son passé délinquant et signifie qu'il peut y avoir des obstacles supplémentaires lorsque ce passé est révélé. En ce sens, le casier judiciaire serait susceptible d'entraver le désistement secondaire, car il peut amener une perception de soi plus négative ou liée à sa délinquance. L'emploi n'est toutefois pas à négliger alors qu'il représente un facteur facilitant. Il permet le développement d'une estime de soi positive, d'un réseau social et d'une source de revenus essentielle (ASRSQ, 2021). Ces résultats coïncident avec la littérature sur la stigmatisation vécue par les personnes judiciarisées : elle représente un défi important et apporte des limites notamment dans les relations, la motivation à changer et l'accès à l'emploi ainsi qu'à des assurances (Dubois et Ouellet, 2020; Hu *et al.*, 2020; Thornton, 2018). Par exemple, Maxime partage son impression d'être toujours considéré comme un criminel, et ce, même s'il est libéré. Ceci rappelle que la (ré)intégration sociocommunautaire d'une personne judiciarisée n'appartient pas seulement à elle-même, mais également à la communauté (Quirion *et al.*, 2020). Celle-ci fait partie d'une démarche d'inclusion sociale.

Il a également été possible de repérer le phénomène de stigmatisation anticipée chez Bastien. Bien qu'il n'avait pas vécu de stigmatisation encore, la peur d'en vivre dans son milieu de travail l'a poussé à démissionner. Comme l'étude de Moore *et al.* (2006) l'indique, la stigmatisation anticipée peut prédire une pauvre adaptation lors du retour en société et donc nuire au processus de désistement du crime et de la (ré)intégration sociocommunautaire. Les services discutés par l'étude de Schwarz (2020) adressent justement ces enjeux, soit du *coaching* à la recherche d'emploi et au développement d'un concept de soi positif. Il serait intéressant de voir davantage de ces services dans notre système correctionnel afin de permettre l'acquisition d'habiletés de communication et l'obtention de la rétroaction positive par les intervenants sur les accomplissements observés. Ce dernier point constitue une composante importante du désistement tertiaire alors que les intervenants témoignent des changements perçus et inévitablement, les rétroactions positives pourront aussi à leur tour faciliter le changement identitaire (désistement secondaire). Ces services seraient d'ailleurs tout autant utiles pour nos participants ayant choisi le chemin de l'honnêteté avec l'employeur convoité. Bien qu'ils n'ont pas peur de dévoiler leurs antécédents judiciaires, ce

dévoilement pourrait amener des réactions négatives malgré tout. Avec cet accompagnement, la personne judiciairisée posséderait des outils lui permettant de s'adapter à toute éventualité.

Savoir-être des intervenants du système judiciaire et correctionnel

Selon les résultats, l'influence sur le changement identitaire pourrait aussi être présente lorsqu'il est question du savoir-être des intervenants. Le savoir-être réfère à la capacité de l'intervenant à établir et approfondir une relation. Selon l'approche psychoéducative, le savoir-être est représenté par six schèmes relationnels : disponibilité, sécurité, empathie, congruence, confiance et considération (Gendreau, 2001). Lorsque certains participants sentent qu'ils ne sont pas considérés comme des humains à part entière, qu'on les juge et qu'on leur attribue l'étiquette de client/criminel, l'image de soi en est parfois altérée. Cette impression qu'on accorde moins de valeur à sa vie est encore plus présente lorsqu'il est question des policiers et des gardiens de prison, des intervenants pratiquants plus souvent le mandat de surveillance. Les conseils offerts par les participants en regard du savoir-être des intervenants font des liens avec ce qui a été établi par certaines études. Les participants de l'étude de Villeneuve *et al.* (2020), tout comme ceux de notre étude, mettent l'emphasis sur des attitudes telles que l'écoute active sans jugement. L'étude de Villeneuve *et al.* (2020) mentionne que ce type d'attitude permet à la personne judiciairisée de construire une relation positive où elle pourra entre autres connaître sa valeur personnelle et avoir le sentiment d'être importante pour quelqu'un d'autre. Plusieurs participants de notre étude ont témoigné leur appréciation envers un intervenant psychosocial qui ne donnait pas l'impression qu'il jugeait la personne devant lui et qui offrait son écoute. Bref, l'absence de jugement facilite possiblement l'acquisition d'une nouvelle identité non délinquante en permettant de développer une image de soi plus positive.

L'expérience de l'incarcération

D'autres ressemblances entre nos résultats et la littérature sont remarquées lorsque l'expérience de l'incarcération est abordée par nos participants. En effet, plusieurs parlent d'avoir vécu lors de leur passage en prison un moment de prise de conscience leur permettant ainsi de

reconnaître quelles étaient leurs motivations et désirs pour le futur. Cette section dans nos résultats rappelle le concept de point tournant (*personal epiphany*) énoncé dans l'étude de Valera *et al.* (2017). Dans celle-ci, on fait référence à des prises de conscience et de décisions par rapport à son mode de vie et à l'identité qu'on entretient. Le point tournant serait l'ingrédient clé pour initier le changement, même si le contexte dans lequel il se produit varie d'une personne à l'autre. Dans notre étude, ce moment a provoqué des questionnements comme « Qui suis-je? » et « Qu'est-ce que je souhaite devenir? ». Sans aucun doute, il s'agit d'un moment où l'identité de la personne judiciarisée subit des remises en question et celles-ci deviennent le point de départ du désistement secondaire. La théorie du désistement identitaire (Paternoster et Bushway, 2009; Paternoster *et al.*, 2015) mentionne justement deux éléments qui composent le changement identitaire : la peur de ce que l'on peut devenir (*feared self*) et les identités futures possibles (*possible selves*). En se fiant à cette théorie, ces changements initient ensuite les changements dans les rôles sociaux. Par exemple, en adoptant des rôles plus conventionnels comme un employé ou un mari.

Sentiment d'appartenance à la société

Tel que vu précédemment dans cet essai, le désistement tertiaire s'observe dans les relations sociales de la personne judiciarisée. Son entourage remarque les changements comportementaux et identitaires et offre une rétroaction positive en lien avec ceux-ci, ce qui lui permet de se sentir accepté et intégré. Les résultats de cette étude montrent que certaines interventions formelles ont le potentiel de contribuer ou non au sentiment d'appartenance de la personne judiciarisée à la société (désistement tertiaire). Plus spécifiquement, il est question du soutien reçu lors de l'incarcération, du savoir-faire et savoir-être des intervenants du système judiciaire et correctionnel ainsi que de l'impact du double mandat de certains intervenants.

Le soutien reçu lors de l'incarcération

Un concept clé de la (ré)intégration sociocommunautaire et du désistement du crime est bien celui de l'inclusion (Bérard, 2015). Toutefois, l'incarcération favorise inévitablement l'exclusion et c'est d'ailleurs ce qu'ont reflété certains participants. En effet, être séparé de sa famille et ses proches pendant une longue période s'avère être un important défi alors que leur

soutien serait bénéfique. Cette période où l'on est exclu de la société provoque aussi parfois des pertes de contact avec quelques personnes de son entourage, même après le retour en communauté. Si le sentiment d'appartenance représente un élément central du désistement tertiaire et que l'incarcération empêche le maintien des liens par l'exclusion de la personne judiciairisée, alors il est possible de croire que cette forme d'intervention formelle pourrait être contre-productive si l'on veut atteindre ce type de désistement. Une solution possible pourrait être d'impliquer davantage les membres de l'entourage, une intervention augmentant l'efficacité du processus de (ré)intégration selon Latessa *et al.* (2020).

Les études recensées dans notre essai au sujet de l'incarcération identifient uniquement des défis quant au désistement du crime et à la (ré)intégration sociocommunautaire. En revanche, quelques participants soulignent des facteurs facilitants reliés, du moins indirectement au contexte de l'incarcération. Ces quelques participants mentionnent que leur participation à des programmes et/ou thérapies en prison a permis le développement d'un sentiment d'appartenance envers les codétenus. Le fait d'avoir un vécu similaire favorise la présence d'entraide entre eux. Même que parfois, cette entraide se traduit parfois par de la rétroaction positive de la part des membres du groupe sur les progrès réalisés. Le développement d'un sentiment d'appartenance par l'entremise de rétroactions de qualité constitue le noyau du désistement tertiaire. Ces résultats illustrent l'importance d'avoir du soutien, tel qu'il est mentionné à plus d'une occasion dans cet essai (Dubois et Ouellet, 2020; Hu *et al.*, 2020; Valera *et al.*, 2017; Villeneuve *et al.*, 2020) et dévoilent que malgré que le soutien s'est donné dans le contexte d'une intervention formelle, ce ne sont pas toujours les agents formels qui l'ont fourni, mais bien aussi parfois les membres du groupe. Ainsi, il apparaît que l'intervention de groupe ou même la présence de pairs aidants lors du processus de désistement et de (ré)intégration sociocommunautaire pourraient être bénéfiques pour se sentir davantage accepté et intégré, et ce, dès le passage en prison. Le travail de groupe est donc un outil important alors qu'il vise l'aide mutuelle, la responsabilité partagée, la recherche d'une solution collective et le développement du pouvoir (Turcotte et Lindsay, 2019). L'étude de Schwarz (2020) avait également soulevé que la possibilité de côtoyer des personnes au vécu commun s'avérait positive, alors que les employés de la maison de transition à l'étude avaient pour la majorité été

incarcérés dans le passé. Ces pairs-aidants avaient la capacité de mieux comprendre le vécu des résidents. Somme toute, même si l’incarcération favorise une certaine exclusion de ses proches, une autre forme de soutien est accessible, dans ce cas-ci sous la forme de la pair-aidance.

Le savoir-faire et le savoir-être des intervenants du système judiciaire et correctionnel

Le manque de temps pour accomplir les tâches chez quelques intervenants du système judiciaire et correctionnel ainsi que le manque de personnalisation dans leurs interventions semblent nuire à la création d’un lien avec la personne judiciairisée. Les participants adressant cet enjeu souhaitent pouvoir établir un lien de confiance avec leur intervenant en discutant de sujets leur étant plus personnels, mais aussi en obtenant davantage de temps d’interaction de qualité avec celui-ci. Inversement, la *managérialisation* des interventions veut que l’efficacité prime sur la performance et la standardisation des pratiques brime certains intervenants dans leur autonomie (Quirion *et al.*, 2017). Comme Olivier le mentionne, certains se colleront parfaitement à la structure d’un programme jusqu’à en perdre sa propre couleur d’intervenant, ce qui déplaît aux personnes devant suivre ces programmes. Encore une fois, un intervenant qui montre un savoir-être où il est à l’écoute, sans jugement, authentique et digne de confiance permet plus facilement à la personne judiciairisée de le percevoir comme une source de motivation et de soutien social importante (Villeneuve *et al.*, 2020). Sans ces composantes, il apparaît inévitablement plus difficile de créer un lien et par le fait même, d’offrir un désistement assisté de qualité. Le désistement assisté est une partie importante du désistement tertiaire puisqu’il demande de fournir des rétroactions de qualité, ce qui permet à la personne de reconnaître les changements qu’elle produit et ultimement, de se percevoir comme un membre faisant partie de la société. S’il devient impossible de créer le lien entre l’agent formel et la personne judiciairisée, l’agent ne sera pas en mesure de contribuer à son désistement tertiaire.

Sous un autre angle, les réponses de certains participants laissent croire que des intervenants formels contribuent au processus de désistement assisté. Pierre est un exemple des bienfaits que le désistement assisté a eu sur lui et comment celui-ci lui a même permis d’avoir une nouvelle façon de percevoir ses relations, particulièrement celles avec sa famille. Ces réalisations ont été

avantageuses pour lui et, comme F-Dufour *et al.* (2018) le mentionnent dans leur étude, les interventions offertes par l'intervenant ont permis à la personne judiciarisée d'être accompagnée à travers les changements sociaux vécus.

Finalement, lorsque d'autres participants, comme Sébastien et Éloi, partagent leur vision des différents acteurs du système judiciaire et correctionnel, on peut avoir l'impression qu'ils possèdent déjà un certain sentiment d'appartenance envers la société. En effet, selon eux, chacun des intervenants ne fait qu'exercer son rôle pour faire fonctionner le système plutôt que de percevoir le système comme « l'ennemi ». Rappelons que l'une des composantes de l'établissement d'une alliance de travail est celle d'être en accord sur les objectifs, les tâches et les moyens (Lafortune, 2022 ; Puskas, 2009). Il est possible de croire que l'établissement d'un lien avec ces participants en sera facilité et pourra donc ultimement contribuer à développer leur sentiment d'appartenance à la société.

L'impact du double mandat

Lorsque les participants de cette étude parlent du double mandat (surveillance et réhabilitation), certains le considèrent comme un obstacle à leur désistement alors que d'autres le perçoivent comme une aide supplémentaire. Les participants se prononcent particulièrement sur les dispositions (conditions de libération, suivi de probation/libération conditionnelle et maison de transition) permettant le désistement assisté et la surveillance du contrevenant lorsqu'il est question de retour en communauté. Pour Éloi, les conditions de libération sont d'ailleurs la raison de la poursuite de l'agir criminel. Trop restrictives et manquant de réalisme selon lui, il n'entrevoit pas de qualité de vie en respectant ces conditions. Si la sévérité des conditions amène la personne judiciarisée à ne pas les respecter, l'objectif de favoriser la sécurité du public et de soutenir la (ré)intégration dans la collectivité n'est certainement pas atteint. Il serait intéressant que les prochaines études portent sur l'impact du mandat de surveillance lors d'un processus de désistement assisté. D'un autre côté, des participants comme Benoît croient en l'utilité de la surveillance en communauté puisque ces dispositions viennent avec une source de soutien accessible et permettent de garder le cap.

Par ailleurs, lorsque les participants parlent des services nécessaires, ils énoncent également que l'obstacle est en lien avec le mandat de surveillance des maisons de transition. Ils souhaitent avoir un environnement dédié à leur (ré)intégration sociocommunautaire et des intervenants qui n'ont pas le devoir de les surveiller. Comme Fabrice le vulgarise, la surveillance constante est stressante et la possibilité d'être réincarcéré fait énormément peur. Peut-être que, tout comme les études à propos de l'incarcération (Chen et Shapiro, 2007; Galbiati et Philippe, 2014; Listwan et collaborateurs, 2010 et 2013), plus les conditions sont contraignantes, coercitives et isolantes, plus il y a un risque de récidive. Qui plus est, la surveillance est complémentaire à la (ré)intégration et ne doit pas être mise de côté. L'enquête du Bureau de l'enquêteur correctionnel (2017) indique le besoin de mieux préparer les détenus à leur (ré)insertion avant leur sortie. Nos résultats sur les services nécessaires, pour leur part, soulèvent également que la préparation avant la libération devrait être plus présente. Ainsi, serait-il possible que certains ont besoin de temps pour bien comprendre le déroulement de leur retour en collectivité et des conditions qui seront mises en place ?

Le changement identitaire et le sentiment d'appartenance à la société

Enfin, certains résultats de notre étude sont reliés autant avec le changement identitaire que le sentiment d'appartenance à la société, considérant que le désistement secondaire et tertiaire s'interinfluencent. Cette section traite spécifiquement du manque d'information et des délais vécus à propos du fonctionnement du système judiciaire.

Le manque d'information et les délais vécus à propos du fonctionnement du système judiciaire

Des résultats émergents de notre analyse ne sont pas rapportés dans les écrits recensés précédemment, ce qui constitue alors un apport particulier pour cette étude. Aucune étude mentionnée plus haut ne souligne comment le manque d'information et les délais vécus à propos du fonctionnement du système judiciaire peuvent devenir des obstacles au désistement du crime et à la (ré)intégration sociocommunautaire. Pourtant, ces enjeux ont été soulevés par plusieurs participants. Vivre un mandat d'arrestation de façon inattendue ou des délais beaucoup trop longs

avant le prononcé de la sentence peut soit interrompre le processus de désistement du crime entamé ou bien empêcher le commencement de celui-ci. On observe alors des impacts sur leur processus d'engagement puisque ces individus se maintiennent dans une identité délinquante ou même se plonge à nouveau dans celle-ci après l'avoir mise de côté pour un certain moment. De l'accompagnement est disponible pendant leur peine et après, mais qu'en est-il du « avant »? Comme mentionné plus haut, il est nécessaire d'instaurer rapidement des grappins à changement (Dufour *et al.*, 2018) pour faciliter l'enclenchement du processus de désistement criminel. Quelques ressources adressant des besoins similaires semblent déjà exister telles que la Clinique Droits Devant (Clinique Droits Devant, 2023) et le service d'accompagnement pour les jeunes judiciairisés de la Clinique juridique de Montréal-Nord (SAJJ) (Clinique Juridique du Grand Montréal, 2023). Toutefois, leur mission cible une clientèle bien précise et non l'ensemble des personnes judiciairisées. En outre, il a été soulevé plus haut qu'il faut choisir le bon moment pour préparer la personne judiciairisée à sa sortie de prison (Latessa *et al.*, 2020). Il apparaît donc évident que le moment avant le prononcé de la peine est aussi important pour s'assurer que cette dernière remplisse adéquatement ses fonctions de protection du public et de (ré)insertion sociale. Il serait alors intéressant de voir les prochaines études s'intéresser davantage à la période « avant », un moment auquel nous accordons parfois moins d'importance alors que les résultats indiquent clairement de quelle façon il impacte plusieurs années de vie de nos désistants en devenir.

La psychoéducation comme outil supplémentaire au désistement du crime et à la (ré)intégration sociocommunautaire

Les conclusions tirées de cette étude établissent des liens avec le domaine de la psychoéducation. Bien que plus rare au sein de notre système judiciaire et correctionnel, l'intervention psychoéducative se distingue par son intérêt envers les interactions entre le potentiel adaptatif d'une personne et le contexte qui l'entoure (Gendreau, 2001). Alors que notre étude a montré que les personnes judiciairisées pouvaient vivre différents déséquilibres, et ce, avant, pendant et après avoir passé par le système judiciaire et correctionnel, la psychoéducation permet d'adresser les difficultés d'adaptation en tenant toujours compte du nouveau contexte.

Arseneault *et al.* (2017) font valoir l'apport des psychoéducateurs ou psychoéducatrices dans les milieux carcéraux et ont inspiré les liens entre la profession et le sujet de cette étude. Tout d'abord, l'approche psychoéducative nous semble en cohérence avec celle du désistement du crime et de la (ré)intégration sociocommunautaire. En effet, pour les deux, il est essentiel de considérer que chaque individu est un être global (Gendreau, 2001) ayant des capacités adaptatives qui seront distinctes d'une personne à l'autre. La mise en pratique des opérations professionnelles (observation, évaluation pré-intervention, planification, organisation, animation, utilisation, évaluation post-situationnelle, communication) et de la structure d'ensemble (ex. : objectif, sujet, code et procédures, temps, programme, moyens de mise en interaction, etc.) permet une rigueur des interventions tout en considérant l'unicité de la personne aux prises avec des difficultés d'adaptation. À titre d'illustration, la section au sujet de l'expérience de l'incarcération fait référence au concept de point tournant (Valera *et al.*, 2017), une expérience qui se vit différemment d'une personne à l'autre. Sous l'angle du modèle psychoéducatif, il serait possible de comprendre que le point tournant représente en fait, un écart entre le potentiel d'adaptation et le potentiel expérientiel. Il amène le sujet à se construire d'autres schèmes pour maintenir son équilibre (Renou, 2005). Il se pourrait alors que le point tournant est, pour certains, l'élément clé puisque l'écart était juste assez grand pour provoquer des questionnements importants (Qui suis-je ?), sans être trop grand pour que la personne soit en déséquilibre inhibant. Le déséquilibre inhibant réfère à l'insuffisance de schèmes chez la personne pour combler le déséquilibre créé par la situation (Renou, 2005).

En outre, cette manière de travailler avec la personne judiciarisée pourrait certainement être complémentaire au modèle RBR (Andrews et Bonta, 2010 ; Bonta et Andrews, 2007). En effet, l'approche psychoéducative cherche à comprendre la fonction du comportement et le besoin qui s'y cache plutôt que de se concentrer sur l'élimination du comportement problématique. Tout comme le désistement assisté, le but est de découvrir le « comment » plutôt que d'observer s'il y a eu récidive ou non (F-Dufour *et al.*, 2018).

Enfin, la possibilité d'intégrer le vécu éducatif partagé à nos interventions permettrait d'amener une vision différente aux équipes qui travaillent auprès de la personne judiciarisée. Un intervenant qui n'a pas pris part à une action quelconque avec la personne et qui n'aura pas vécu les interactions peut difficilement faire une interprétation objective des comportements puisque la personne rapporte elle-même son vécu (Gendreau, 2001). Le vécu rapporté est une forme susceptible d'engendrer une déformation de la réalité puisqu'il est influencé par l'interprétation de la personne qui le divulgue (Puskas *et al.*, 2012). La sensibilité supplémentaire du psychoéducateur dans sa compréhension de la réalité de la personne judiciarisée n'est pas à négliger puisqu'elle s'imprègne du milieu de vie et, par le fait même, des composantes de la structure d'ensemble. Bien évidemment, le système judiciaire et correctionnel amène une rigidité en raison du cadre dans lequel il faut intervenir. Par contre, la créativité du psychoéducateur peut être mise à profit (Caouette et Pronovost, 2013) en réalisant de l'observation en milieu naturel (ex. : prison, maison de transition), en effectuant de l'évaluation, de l'animation de programmes et du rôle-conseil auprès des autres professionnels. Mentionnons que plusieurs participants de cette présente étude ont soulevé le manque d'authenticité et de temps de qualité avec les intervenants. Le psychoéducateur qui pratique selon un savoir-être basé sur six schèmes relationnels comme la congruence permet certainement d'ajouter une touche plus authentique à son intervention. De plus, la tenue d'activités psychoéducatives permet d'augmenter le temps d'interaction significatif entre l'aidant et l'aidé.

Limites de l'essai

Cet essai comprend trois principales limites qui sont importantes à soulever. Tout d'abord, les critères d'inclusion de cette étude ont permis de recueillir uniquement le point de vue d'hommes judiciarisés ayant été recrutés dans une maison de transition ou ayant passé par une maison de transition. En ce sens, le point de vue des femmes n'est pas reflété dans les résultats de cet essai.

Ensuite, lorsqu'il est question plus spécifiquement du guide d'entretien versus les objectifs de notre étude, une seconde limite est à considérer. En effet, il existait peu de questions spécifiques dans les entretiens associées aux interventions et/ou intervenants en maison de transition. Le

matériel reflète plutôt le discours spontané des participants sur ces sujets. Dans un cas où des questions plus spécifiques auraient été posées sur les maisons de transition comme telle, la quantité et le contenu du matériel à analyser auraient possiblement fait ressortir des résultats additionnels et/ou des cas figures complémentaires.

Pour terminer, il aurait été intéressant que l'ensemble des participants de notre échantillon soit actuellement en maison de transition ou bien qu'ils en soient sortis récemment. Certains n'y étaient plus, parfois depuis plusieurs mois ou années. De ce fait, il aurait peut-être été plus facile d'obtenir des pistes d'interventions pour outiller plus spécifiquement les intervenants des maisons de transition.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif de recueillir les perceptions des personnes judiciarisées au sujet des interventions formelles qui contribuent ou non : 1) au changement identitaire (désistement secondaire) et ; 2) au sentiment d'appartenance à la société (désistement tertiaire). Pour ce faire, un échantillon composé de 19 hommes ayant été recrutés en maison de transition ou ayant reçu des services d'une maison de transition par le passé a été retenu. Le processus complété, il est possible d'en dégager quelques recommandations cliniques et de recherche.

D'une part, le matériel analysé a permis d'observer l'importance de l'établissement d'une alliance de travail avec la personne judiciarisée. Également, il a été possible de constater les bienfaits de l'intervention de groupe et de la possibilité qu'une forme de pair-aidance s'insère dans ce contexte. Enfin, l'attitude de l'agent formel (non-jugement, écoute active, authenticité, etc.) au cours d'un processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire peut impacter positivement le cheminement de la personne judiciarisée. Sur le terrain, il serait alors recommandé d'intégrer ces éléments à la pratique.

D'autre part, tout au long de la discussion, des recommandations pour les études futures ont été émises pour qu'elles s'intéressent notamment à l'impact du mandat de surveillance lors d'un processus de désistement assisté ainsi que lors de la période avant la mise en application d'une peine et la remise en liberté. Ce dernier point s'avère d'ailleurs un apport particulier de notre étude. Ajoutons à cela qu'il serait intéressant que les prochaines études s'intéressent au point de vue des femmes quant aux interventions formelles. Finalement, puisque le modèle de la psychoéducation peut s'arrimer avec les objectifs du désistement du crime et de la (ré)intégration sociocommunautaire, les études futures pourraient s'intéresser au modèle psychoéducatif et son effet sur le cheminement des personnes judiciarisées.

Références

- Andrews, D.A., et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th ed.). Cincinnati, OH: Anderson.
- Arseneault, C., Plourde, C., Marcotte, J., Alain, M. et Bédard-Nadeau, M.-E. (2017). Ouvrir les portes de la prison : plaider en faveur de la psychoéducation en milieu carcéral. *Revue de psychoéducation*, 46(1), 23–46. <https://doi.org/10.7202/1039680ar>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2017). *Liste des organismes*. Repéré à <https://asrsq.ca/organismes-membres/liste-des-organismes>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2014). *Mise en liberté sous conditions [Dossier thématique]*. Repéré à <https://asrsq.ca/assets/files/mise-en-liberte-sous-conditions.pdf>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2018). *Prévenir, réhabiliter et (ré)intégrer: Perspectives d'action renouvelées face à la délinquance*. Repéré à <https://asrsq.ca/assets/files/ASRSQ-Pr%C3%A9venir-r%C3%A9habiliter-et-r%C3%A9int%C3%A9grer.pdf>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2014). *Réinsertion sociale [Dossier thématique]*. Repéré à <http://asrsq.ca/fr/pdf/dossiers-the-matiques/reinsertion-sociale.pdf>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2021). *(Ré)intégration sociocommunautaire [Dossier thématique]*. Repéré à <https://asrsq.ca/assets/files/modifications-dossiers-thematiques-Réintégration-sociocommunautaire-18.pdf>
- Bell, A., et Trevethan, S. (2004). *Établissements résidentiels communautaires au Canada : profil descriptif des résidents et des installations* (Rapport no R-157). Ottawa : Direction de la recherche. Service correctionnel du Canada.
- Bérard, F. (2015). *La (ré)intégration sociale et communautaire : socle de la réhabilitation des personnes contrevenantes*. Montréal, Québec: Association des services de réhabilitation sociale du Québec.
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rsk-nd-rspnsvty/rsk-nd-rspnsvty-fra.pdf>

- Boutin, G. (2018). *L'entretien de recherche qualitatif. Théorie et pratique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Brown, B. (2010). The Halfway House: A Historical, Canadian, and International Perspective. *Journal of Community Corrections*, 20(1), 5-19.
- Brunelle, N., F.-Dufour, I., C.-Dubé, R., Mercier, P. et Garceau, G. (soumis). Method. Dans I. F.-Dufour, N. Brunelle, R. C.-Dubé et D. Henry (Dir.). *Understanding Desistance from Crime and Social and Community (Re)integration*. Angleterre : Routledge.
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2017). *FICHE D'INFORMATION. Occasions manquées : L'expérience des jeunes adultes incarcérés dans les pénitenciers fédéraux*. Repéré à <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20170831info-fra.aspx>
- Caputo, G. (2014). *A Halfway House for Women: Oppression and Resistance*. Boston, MA: Northeastern University Press.
- Chen, K. et Shapiro, J. (2007). « Do Harsher Prison Conditions Reduce Recidivism? A Discontinuity-Based Approach », *American Law and Economics Review*, 9(1), 1-29
- Clinique Droits Devant. (2023). *Historique, Mission et Philosophie*. Repéré à <http://www.cliniquedroitsdevant.org/index.php/mission/>
- Clinique Juridique du Grand Montréal. (2023). *Projet SAJJ*. Repéré à <https://cjgm.ca/projets/projet-sajj/>
- Commission des libérations conditionnelles du Canada. (2022). *Chapitre 6 – Conditions de la mise en liberté*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/organisation/publications-et-formulaires/manuel-des-politiques-decisionnelles-a-l-intention-des-commissaires/chapitre-6.html#6.1>
- Commission des libérations conditionnelles du Québec. (2015). *Mesures de mise en liberté sous condition*. Repéré à <https://www.cqlc.gouv.qc.ca/decisions/mesures-de-mise-en-liberte-sous-condition.html>
- Costanza, S. E., Cox, S. M., et Kilburn, J. C. (2015). The impact of halfway houses on parole success and recidivism. *Journal of Sociological Research*, 6(2), 39-55.
- Couturier, Y., Gagnon, D. et Carrier, S. (2009). Management des conduites professionnelles par les résultats probants de la recherche. Une analyse critique. *Criminologie*, 42 (1), 185-199.

- Cuddington, L., et Cherry, S. (2006). Staff Skills and Knowledge: From the Inside out Working Group Report. *Journal of Community Corrections*, 15(3), 9-10.
- Dubois, M.-È. et Ouellet, F. (2020). Les défis de la réinsertion sociale : regard éclairé sur la réalité vécue par la clientèle en maison de transition. *Criminologie*, 53(2), 309–333. <https://doi.org/10.7202/1074197ar>
- Ducharme, A. M. (2014). *Taux de réussite des maisons de transition membres de l'ASRSQ*. Document présenté à l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) pour le cours CRI3260-Stage. Faculté des arts et des sciences. École de criminologie, Université de Montréal.
- F.-Dufour, I. et Brassard, R. (2014). The convert, the remorseful and the rescued: three different processes of desistance from crime. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 47(3), 313–335.
- F.-Dufour, I. et Villeneuve, M.-P. (2020). Introduction: le désistement assisté: ce que c'est et comment ça marche. *Criminologie*, 53(1), 7–17. <https://doi.org/10.7202/1070499ar>
- F.-Dufour, I., Villeneuve, M.-P. et Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté: une étude de la portée. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 60(2), 206–240. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2017-0026.r1>
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives*. Chenelière éducation.
- Galbiati, R. et Philippe, A. (2014). « 3. Enfermez-les tous ! Dissuasion et effets pervers des politiques répressives », *Regards croisés sur l'économie*, 1(14), 44-57.
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative: Du questionnement à la rédaction scientifique*. University of Ottawa Press.
- Gendreau, G. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Montréal, Québec : Édition Béliveau.
- Gouvernement du Québec. (2023). *Aperçu du suivi dans la communauté des personnes contrevenantes*. Repéré à <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/services-correctionnels/suivi-personnes-contrevenantes-communaute/aperçu>
- Hamilton, Z. K. et Campbell, C. M. (2013). A Dark Figure of Corrections: Failure by Way of Participation. *Criminal Justice & Behavior*, 40(2), 180-202. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1177/0093854812464219>

- Hamilton, Z. K. et C. M. Campbell. (2014). Uncommonly Observed: The Impact of New Jersey's Halfway House System. *Criminal Justice and Behavior*, 41(11), 1354-1375.
- Hu, C., Jurgutis, J., Edwards, D., O'Shea, T., Regenstreif, L., Bodkin, C., Amster, E. et Kouyoumdjian, F. G. (2020). "When you first walk out the gates...where do [you] go?": Barriers and opportunities to achieving continuity of health care at the time of release from a provincial jail in Ontario. *PLoS ONE*, 15(4), 1-13. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1371/journal.pone.0231211>
- Moore, K. E., Stuewig, J. B. et Tangney, J. P. (2016). The effect of stigma on criminal offenders' functioning: a longitudinal mediational model. *Deviant Behavior*, 37(2), 196-218.
- Lafortune, D. (2022). L'alliance de travail en contexte d'intervention sous contrainte. Dans Arseneault, A. (dir.), *Délinquance à l'adolescence : Comprendre, évaluer, intervenir* (p. 331-356). Presses de l'Université du Québec.
- Lalande, P. (2019). Revue de littérature sur la prévention de la récidive ou des meilleurs moyens pour en diminuer les risques. Québec : Direction des programmes. Direction générale des services correctionnels. Ministère de la Sécurité publique du Québec.
- Latessa, E. (2012). Why work is important, and how to improve the effectiveness of correctional reentry programs that target employment. *Criminology & Public Policy*, 11(1), 87-91.
- Latessa, E.J., Johnson, S.L. et Koetzle, D. (2020). Transitioning Back to the Community. Dans Latessa, E.J., Johnson, S.L. et Koetzle, D. (dir.), *What Works (and Doesn't) in Reducing Recidivism* (2e éd., p. 261-280). Routledge. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.4324/9780429341366>
- Leverentz, A. (2020). Beyond neighborhoods: activity spaces of returning prisoners. *Social Problems*, 67(1), 150-170. <https://doi.org/10.1093/socpro/spz005>
- Liebling, A. et Maruna, S. (2005). *The effects of imprisonment*. Portland, OR: Willan Publishing.
- Listwan, S. J., Colvin, M., Hanley, D. et Flannery, D. (2010). Victimization, social support, and psychological well-being: A study of recently released prisoners. *Criminal Justice and Behavior*, 37(10), 1140-1159. <https://doi.org/10.1177/0093854810376338>
- Listwan, S. J., Sullivan, C. J., Agnew, R., Cullen, F. T. et Colvin, M. (2013). The pains of imprisonment revisited: the impact of strain on inmate recidivism. *Justice Quarterly*, 30(1), 144-168. <https://doi.org/10.1080/07418825.2011.597772>
- Maier, K. (2018). *Halfway to freedom: The role of halfway houses in Canada's penal landscape*. PhD Thesis, University of Toronto, Canada.

- Maier, K. (2021). 'mobilizing' prisoner reentry research: halfway houses and the spatial-temporal dynamics of prison release. *Theoretical Criminology*, 25(4), 601–618.
<https://doi.org/10.1177/1362480619896371>
- Maruna, S. (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Maruna, S. et Farrall, S. (2004). Desistance from crime: A theoretical reformulation. *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 43, 171- 194.
- Maruna, S., Immarigeon, R. et LeBel, T. P. (2004). Ex-offender reintegration: Theory and practice. Dans S. Maruna et R. Immarigeon (dir.), *After crime and punishment: Pathways to offender reintegration* (p. 3-26). Abingdon, Royaume-Uni: Willan Publishing.
- McNeill, F. (2016). Desistance and criminal justice in Scotland. Dans Croall, H., Mooney, G. et Munro, R. (dir.), *Crime, Justice and Society in Scotland* (pp. 200-216). London, UK: Routledge.
- Ministère de la Justice du Canada. (2021). *De quelle façon les peines sont-elles imposées*. Repéré à <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/peine-sentencing/imposees-imposed.html>
- Nadeau, L. (2001). Lorsque le tout est plus grand que la somme de ses parties : la cooccurrence de la toxicomanie et des autres troubles mentaux. *Santé mentale au Québec*, 26(2), 7-21.
- Noali, L. (2016). *La peine après la peine: le syndrome du sorti de prison*. Champ Pénal, Vol. Xiii. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9314>
- Ouellet, F. et Dubois, M.-È. (2020). Carrière criminelle lucrative et désistement assisté. *Criminologie*, 53(1), 73–103. <https://doi.org/10.7202/1070502ar>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. 4e éd. Armand Colin.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5e éd.). Armand Colin.
- Paternoster, R. et Bushway, S. (2009). Desistance and the “Feared Self”: Toward an Identity Theory of Criminal Desistance. *Journal of Criminal Law & Criminology*, 99(4), 1103–1156.
- Paternoster, R., Bachman, R., Bushway, S., Kerrison, E. et O’Connell, D. (2015). Human agency and explanations of criminal desistance: arguments for a rational choice theory. *Journal of*

Developmental and Life-Course Criminology, 1(3), 209–235.
<https://doi.org/10.1007/s40865-015-0013-2>

Pogorzelski, W., Wolff, N., Pan, K.-Y. et Blitz, C. L. (2005). Behavioral health problems, ex-offender reentry policies, and the "second chance act". *American Journal of Public Health*, 95(10), 1718–24.

Puskas, D. (2009). *Capteurs de rêves. Rencontre d'accompagnement clinique psychoéducative*. Montréal, Québec : Béliveau éditeur.

Puskas, D., Caouette, M., Dessureault, D. et Mailloux, C. (2012). *L'accompagnement psychoéducatif : vécu partagé et partage du vécu*. Longueuil, Québec : Édition Béliveau.

Quirion, B., Hamel, S., Gadbois, J. et Brunelle, N. (2021). La (ré)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciairisées. *Criminologie*, 54(2), 13–38. <https://doi.org/10.7202/1084287ar>

Routh, D. et Hamilton, Z. (2015). Work release as a transition: positioning success via the halfway house. *Journal of Offender Rehabilitation*, 54(4), 239–255.
<https://doi.org/10.1080/10509674.2015.1024909>

Schwarz, C. (2020). Transitioning house: a “safe umbrella” from criminal stigmatization? *Journal of Offender Rehabilitation*, 59(5), 285–314.
<https://doi.org/10.1080/10509674.2020.1745978>

Renou, M. (2005). *Psychoéducation : une conception, une méthode*. Montréal, QC : Sciences et Cultures.

Sécurité publique Canada. (2022). *2010 Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition au Canada -Notion générales*. Repéré à
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsres/pblctns/2010-03-ccrgp/index-fr.aspx>

Service correctionnel Canada. (2021). *Établissement résidentiels communautaires (ERC)*. Repéré à <https://www.csc-scc.gc.ca/installations-et-securite/001-0001-fr.shtml>

Service correctionnel Canada. (2023). Répertoire des installations nationales. Repéré à <https://www.csc-scc.gc.ca/etablisements/001002-0001-fr.shtml#q1>

Service correctionnel Canada. (2019). *Types de mise en liberté*. Repéré à <https://www.csc-scc.gc.ca/liberation-conditionnelle/002007-0002-fr.shtml>

- Thornton, D. G. (2018). *The effects of institutional discrimination on the successful reentry of ex-offenders* (Mémoire de maîtrise, Université de Houston). Repéré à <https://hdl.handle.net/10657.1/1415>
- Turcotte, D. et Lindsay, J. (2019). *L'intervention sociale auprès des groupes (4e éd.)*. Montréal, Québec: Cheneliere.
- Valera, P., Brotzman, L., Wilson, W. et Reid, A. (2017). "it's hard to reenter when you've been locked out": keys to offender reintegration. *Journal of Offender Rehabilitation*, 56(6), 412–431.
- Villeneuve, M.-P., F.-Dufour, I. et Farrall, S. (2020). Désistement assisté en contexte formel : une étude de la portée. *Criminologie*, 53(1), 41–71. <https://doi.org/10.7202/1070501ar>

Appendice A

Guide d'entretien T1



Document 1

Version du 9 février 2019

Guide d'entretien (RÉ)SO 16-35

AVANT DE DÉBUTER L'ENTRETIEN QUALITATIF

Une **LIGNE DU TEMPS** devrait être utilisée comme outils pour vous aider à comprendre le parcours du participant durant l'entretien. Il n'est pas obligatoire de l'utiliser (surtout si vous êtes dans un Tim Horton sur une petite table), mais ça peut être vraiment utile. Si ça vous déconcentre trop de ce que le participant dit, ne pas l'utiliser ou l'utiliser peu. Vous pouvez profiter des moments de silence pour vérifier ce que vous avez écrit dessus avec le participant ou le regarder avec lui à la fin. Vous pouvez tenter de le compléter après l'entretien. Ce sera complété en version finale lors de l'analyse. Voir à la page 2 ci-bas ce que vous pourriez dire au participant à ce sujet.

ENTRETIEN QUALITATIF

Au cours de l'entretien, il est important de laisser place aux propos spontanés du participant le plus possible et d'adapter l'ordre des questions en fonction de cela plutôt que de suivre un ordre précis. Les questions du guide qui ont déjà été répondues spontanément par le participant ne doivent pas lui être posées et plusieurs sous-questions ne seront peut-être pas nécessaires.

RAPPEL AUX PARTICIPANTS

D'abord je tiens à te remercier de prendre le temps de nous parler pour nous aider à comprendre ton parcours et ton point de vue et pour nous aider à améliorer les services offerts aux jeunes de 16 à 35 ans qui passent par le système judiciaire /correctionnel. Ce type d'entretien n'est pas un questionnaire structuré et très dirigé

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

auquel tu es sûrement habituée de répondre. On part avec des questions plus ouvertes qui te permettront de dire tout ce que tu as à dire sur le sujet et c'est à moi à m'adapter par rapport aux autres questions pertinentes à te poser, pour éviter entre autres, de te faire trop répéter des éléments que tu aurais déjà abordés de par toi-même. Il va m'arriver de te demander de confirmer ma compréhension de ce que tu dis ou de te demander des précisions. A la fin, je vais te poser quelques questions plus spécifiques sur des données-socio-démographiques (tel que l'âge et le niveau de scolarité) pour nous permettre de nuancer les résultats de l'étude en fonction de ces informations.

Voici ce qu'on appelle une **ligne du temps** (lui montrer la ligne du temps), je vais parfois écrire des notes dessus pour m'assurer de bien suivre ton récit et de bien situer dans le temps ce que tu as vécu. Continues de parler si tu me vois écrire quelque chose. C'est possible que je te demande de confirmer ce que j'ai écrit dessus à un moment ou l'autre de l'entretien pour être certain(e) d'avoir bien compris. C'est possible aussi que je n'y touche pas beaucoup et que je le complète plus tard.

Je voudrais insister sur le fait que tout ce que tu me diras demeurera confidentiel, à moins que tu nous révèles que ta sécurité ou celle de quelqu'un d'autre est gravement compromise à court terme.

Avant de débiter la prochaine section de l'entrevue, il est important de rappeler que pour participer à cette étude, tu devais répondre à un critère de recrutement qui était d'avoir été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel au cours des deux dernières années.

Les **comportements délinquants ou délits** auxquels on réfère concernent les différents types de vol, le fait de frapper ou de blesser une autre personne, de faire du vandalisme, de vendre de la drogue, de conduire avec des capacités affaiblies, etc. Ce sont des délits punissables selon le Code criminel. Ça ne concerne PAS des infractions au Code de la route (par ex., vitesse, stop non fait, etc.) ou à d'autres lois.

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Page 2

Document 1

Version du 9 février 2019

Le **système judiciaire** réfère au travail des policiers, avocats et juges avec qui on peut être en contact avant l'étape du prononcé de la peine/sentence à la Cour. Mais, souvent, surtout chez les adolescents, ça ne se rend pas à la Cour et le dossier peut être traité dans certains cas par le biais d'organismes de justice alternative ou réparatrice (ex. Équijustice) dans le cadre de sanctions extrajudiciaires ou de mesures de rechange.

Tandis que le **système correctionnel** réfère ici à l'application de la peine/sentence prononcée par le juge par le biais de la détention, de la libération conditionnelle ou de la probation surtout. Mais il y a d'autres peines possibles. Plusieurs personnes peuvent travailler dans ces services et être en contact avec vous à certains moments de votre vie.

Nous allons débiter avec des questions plus générales.

Section 1 : Questions générales

J'aimerais d'abord discuter avec toi de différents aspects qui nous permettront de comprendre davantage qui tu es.

1. De quelle façon te perçois-tu ?
 - a) Quelles sont tes forces ?
 - b) Quelles sont tes faiblesses ?
2. Dans ta vie en général, de qui es-tu le plus entouré (par ex., famille, amis, etc.) ?
3. Quels sont les événements positifs et négatifs que tu as vécus au cours de ta vie et qui ont été marquants pour toi ? Pourquoi ont-ils été marquants ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Section 2 : Délinquance et parcours judiciaire/correctionnel

**Rappeler au participant la nature confidentielle de l'entretien.*

J'aimerais que l'on aborde maintenant ton parcours judiciaire et correctionnel de façon plus précise, dans le but de le comprendre davantage ainsi que tes agissements délinquants et sur surtout la façon dont tu as vécu ces expériences.

1. Quelles sont les périodes de ta vie où tu commettais davantage de délits ? (Explorer une période à la fois)

- a) Comment expliques-tu que tu commettais davantage de délits à ces périodes de ta vie ?
- b) Comment vivais-tu ces périodes ?
- c) Quels facteurs auraient pu être aidants à ces moments de ta vie pour t'inciter à ne pas commettre de délit ?

2. Quels sont les événements qui ont fait en sorte que tu as été arrêté par la police pour la première fois pour un délit criminel ?

- a) Quel âge avais-tu ?
- b) Que s'est-il passé suite à cette(ces) arrestation(s) au niveau du processus judiciaire ou correctionnel ?
- c) Au niveau personnel, comment as-tu vécu cette(ces) arrestation(s) et les suites de celle(s)-ci ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

3. Depuis cette première arrestation, pour quels autres délits as-tu été arrêté ? (Explorer un délit à la fois)

- a) Quel âge avais-tu ?
- b) Que s'est-il passé suite à cette(ces) arrestation(s) au niveau du processus judiciaire ou correctionnel ?
- c) Au niveau personnel, comment as-tu vécu cette(ces) arrestations et les suites de celle(s)-ci ?

4. Quels sont les événements qui ont fait en sorte que tu as été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel dans la dernière année ?

- a) Que s'est-il passé suite à cette(ces) arrestation(s) au niveau du processus judiciaire ou correctionnel ?
- b) Au niveau personnel, comment as-tu vécu cette(ces) arrestation(s) et les suites de celle(s)-ci ?

5. Quelles difficultés vis-tu en lien avec tes comportements délinquants passés ou actuels ?

6. Quelle(s) personne(s) ou organisme(s) est(sont) entré(s) dans ta vie depuis tes premiers contacts avec la justice (par ex., amis, avocats, intervenants, etc.) ?

- a) Quelle(s) influence(s) ces personnes ont eu sur toi ?

7. Quelles sont les périodes de ta vie où tu commettais moins de délits et celles où tu n'en commettais plus du tout ? (Explorer une période à la fois)

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

a) Comment expliques-tu que tu aies cessé ou diminué la délinquance à ces périodes ?

i. Quels ont été les facteurs facilitants ?

b) Comment vivais-tu ces périodes ?

i. Quels ont été les obstacles rencontrés ?

Section 3 : Trajectoire de services : réseau judiciaire ou correctionnel

Maintenant, j'aimerais aborder avec toi les contacts que tu as eus avec les acteurs du système judiciaire ou correctionnel en lien avec tes délits et/ou ta réinsertion sociale. Les contacts avec ces personnes ont pu être suggérés ou imposés et peuvent référer, entre autres aux policiers, aux avocats, aux juges, au personnel en prison, aux agents de probation, aux agents de libération conditionnelle, aux intervenants des maisons de transition, etc.

1. Depuis que tu as été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel pour la première fois, avec quels types d'intervenants as-tu fait affaire ? (Explorer un acteur à la fois)

2. Comment t'es-tu senti lorsque tu as fait affaire avec ces intervenants ?

3. Qu'as-tu le plus apprécié de tes contacts avec les intervenants du système judiciaire ou correctionnel ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référerait aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

4. Lors de tes contacts, quel(s) intervenant(s) du système judiciaire ou correctionnel as-tu trouvé le(les) plus aidant(s) ?

a) Pour diminuer ou cesser de commettre des délits ? Pourquoi ?

b) Pour améliorer ton bien-être personnel ou tes conditions de vie ou t'aider à gérer d'autres difficultés que ta délinquance ? Pourquoi ?

5. Quels ont été les obstacles ou tes insatisfactions ?

6. Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré et comment ?

7. Quels sont les programmes correctionnels auxquels tu as participé depuis que tu as été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel ou bien au cours de ta probation ou de ta libération conditionnelle (par ex., sur la violence, sur la consommation d'alcool ou de drogues, etc.) ? Que penses-tu de ces programmes ?

8. Comment décrirais-tu ton engagement ou ta participation aux programmes correctionnels et aux rencontres ou suivis que tu as eu avec les acteurs du système judiciaire ou correctionnel au fil du temps ?

9. Avec quels acteurs du système judiciaire ou correctionnel dois-tu encore faire affaire maintenant ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référerait aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

10. De quelle(s) façon(s) les contacts que tu as eu avec les du système judiciaire ou correctionnel ont-ils contribué ou non à influencer ta délinquance ?

11. Comment les personnes de ton entourage ont-elles réagi face à tes contacts avec les acteurs du système judiciaire ou correctionnel ?

Section 4 : Trajectoire de services : autres services

Maintenant que nous avons abordé les acteurs avec qui tu as fait affaire dans le système judiciaire ou correctionnel, j'aimerais aborder avec toi les différents services que tu as reçus en lien avec d'autres difficultés personnelles. Ainsi, j'aimerais que tu te concentres présentement sur les services que tu as reçus, mais en excluant ceux avec la justice. Par exemple, ces services peuvent faire référence aux services de santé, de toxicomanie, d'employabilité, d'hébergement, etc.

1. Quel(s) intervenant(s)/professionnel(s)/service(s) as-tu utilisé(s) ou rencontré(s) pour tes difficultés personnelles depuis que tu as été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel pour la première fois ? Quel est ton opinion sur ces services/professionnels/intervenants? (Explorer un service à la fois)

2. Quels sont les contextes et les motifs qui t'ont conduit à demander ou à recevoir ce(s) service(s) (via une référence ou non) ?

3. À quel point ces contextes ou motifs (par ex., santé, toxicomanie) avaient une influence sur tes comportements délinquants et vice-versa ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

4. Comment t'es-tu senti lorsque tu as reçu ce(s) service(s) ?
5. De quelle(s) manière(s) tes comportements délinquants ont-ils été abordés par ce(s) service(s) ou par cet(ces) intervenant(s) ?
6. Quel(s) service(s) ou intervenant(s) as-tu trouvé le(s) plus aidant(s) ? Pourquoi ?
7. Qu'as-tu le plus apprécié de ce(s) service(s) ?
8. Quels ont été les obstacles ou tes insatisfactions ?
9. Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré et comment ?
10. Comment décrirais-tu ton engagement ou ta participation dans les services que tu as reçus au fil du temps ?
11. Selon toi, en quoi le fait d'être judiciairisé a affecté ou non l'accès et la qualité des services que tu as reçus ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

12. Quelles sont les raisons qui expliquent que tu aies cessé d'utiliser certains services ?
13. De quelles façons les services que tu as reçus t'ont-ils aussi aidé à diminuer ou à cesser tes comportements délinquants ?
- a) Lesquels parmi ces services ? Pourquoi ?
14. Avec lesquels de ces services es-tu encore impliqué aujourd'hui ? Pourquoi ?
15. Comment les personnes de ton entourage ont-elles réagi face au fait que tu reçoives ces services ?

Section 5 : Collaboration entre les services

**Réutiliser les services évoqués pour aider la personne à saisir la question*

Nous allons maintenant aborder la collaboration entre les différents acteurs et services qui t'ont donné accès à des mesures d'accompagnement dans tous les secteurs (judiciaire, correctionnel, dépendance, santé mentale, hébergement, employabilité). Comme nous l'avons vu dans la dernière section, plusieurs intervenants/professionnels/services peuvent être impliqués de manières différentes dans la vie d'une personne. Certains collaborent parfois ensemble et la façon dont ils le font varie constamment, et ce, en fonction de plusieurs aspects. Nous aimerions savoir en quoi tu as pu observer des collaborations entre certains services ou intervenants avec qui tu as été ou est toujours en contact et ce que tu penses de ces collaborations (**par ex., signature pour transmission d'informations, références, accompagnement, participation à rencontres avec des intervenants de plusieurs organismes en même temps, etc.**).

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

1. De quelle façon as-tu vécu le fait d'avoir des contacts avec plusieurs intervenants de différents organismes/services ?
2. Quel(s) type(s) de collaborations et/ou des communications entre les différents acteurs et services reçus as-tu pu observer/connaître ?
3. Quels impacts positifs ou négatifs cela a eu sur tes comportements délinquants ?
4. Quels impacts positifs ou négatifs cela a eu sur tes autres difficultés personnelles ?
5. Quels ont été les obstacles ou tes insatisfactions liés à ces collaborations ?
6. Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré et comment ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

Section 6 : (Ré)intégration sociocommunautaire et aspects identitaires

On va maintenant se concentrer sur ce qui t'aide ou t'aiderait à cesser de commettre des délits, à bien t'intégrer ou te réintégrer dans la communauté suite à ton parcours judiciaire et à te sentir bien face à la place que tu prends et qu'on te donne dans la société.

1. D'abord, expliques-moi comment se déroule une journée typique de semaine et de fin de semaine pour toi ces temps-ci. Que fais-tu? Avec qui? Etc...
2. Comment réponds-tu à tes besoins de base? (manger, loger, ...)
 - a. Parle-moi de ton emploi. Comment ça va du point de vue emploi?
 - b. Où et avec qui habites-tu? Comment ça se passe?
3. En quoi te considères-tu différent de la personne que tu étais avant que tu sois en contact avec le système judiciaire ou correctionnel pour la première fois ?
 - a) Que retiens-tu des changements que tu as réalisés ?
 - b) De quelles façons ces changements se reflètent-ils dans ta vie actuelle ?
4. Qu'envisages-tu maintenant au niveau personnel et professionnel dans ton avenir ?
5. Sur quoi et sur qui pourras-tu t'appuyer pour t'aider à réaliser tes ambitions ?
 - a) À ton avis, quels membres de ta famille ou de ton entourage seront présents pour toi ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

- b) Si tu avais besoin d'aide, quels services ou ressources publiques, privées ou communautaires utiliserais-tu pour t'aider à y arriver ?
 - c) Quelles sont les forces ou les habiletés que tu pourrais utiliser pour y arriver ?
6. Si l'on te comparait à une autre personne choisie au hasard dans la population, dirais-tu que tes chances de commettre un délit à nouveau sont égales, plus, ou moins élevées ? Pourquoi ?
7. Comment te projettes-tu dans cinq ans d'ici ?
- a) Quels aspects de ta vie aimerais-tu conserver ?
 - b) Quels obstacles pourraient survenir dans le futur?
 - i. Comment t'y prendrais-tu pour y faire face ?
 - c) Quels aspects de ta vie aimerais-tu améliorer ?
 - i. Comment pourrais-tu t'y prendre pour y arriver et quelles seraient les répercussions sur ta vie ?
8. Quels conseils pourrais-tu donner à un individu qui souhaiterait cesser de commettre des délits ou en commettre moins?
9. Quels conseils pourrais-tu donner à un intervenant qui travaille auprès des jeunes judiciarisés ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Appendice B

Guide de codification final

Guide de codification qualitative (RE)SO16-35

1. Développement personnel / individuel

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur*

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif*

1.1. Perception de soi / identité personnelle

Descriptions globales ou spécifiques

- Caractéristiques personnelles (qualités/défauts; forces/faiblesse, etc.) et/ou traits de personnalité du participant (incluant la perception d'autrui)
- Estime de soi et sentiment de compétence
- **Agentivité** correspond à la capacité d'agir, à transformer ou à influencer son parcours de vie. La capacité d'agir en fonction des opportunités et des contraintes de sa structure sociale.
 - Notion de *capacité d'agir* et d'acter sa vie (similaire à l'*empowerment*)
- **Identité personnelle** :
 - Conception de soi cohérente et stable dans le temps
 - La cohérence ou synthèse identitaire se définit par l'atteinte d'une certaine continuité de soi à travers le temps, donnant l'impression d'être sensiblement la même personne, peu importe les épreuves de vie passées, actuelles ou anticipées.
 - La confusion ou fragmentation identitaire se définit par une discontinuité de sens à travers les événements de vie, rendant difficile la construction d'une identité cohérente.
 - Identité narrative : Histoire que l'individu se raconte à propos de lui-même et qui intègre à la fois les différentes étapes de sa vie et les changements qui se sont opérés, tout en préservant un sentiment de continuité et en se projetant dans le futur

1.2. Bien-être psychologique et physique

Bien-être et équilibre émotionnel et affectif

Qualité de la santé psychologique ou physique

- Troubles de santé mentale et/ou physique (ex. trouble de personnalité, dépression, troubles anxieux, etc.)
 - Incluant la médication
- Problèmes de santé mentale et difficultés émergeant à la suite d'une perturbation des rapports entre la personne et son environnement (ex. deuil)
 - Détresse psychologique
 - Idées et/ou tentatives de suicide

Causes perçues associées à l'état de santé physique et psychologique

1.3. Autonomisation accélérée

Notion de **timing des transitions** qui caractérisent le passage à la vie adulte. Le passage à l'âge adulte se caractérise par trois transitions majeures et interalliées, soit celle de l'école vers le travail (socioprofessionnelle (2.2.)), celle de la famille d'origine vers une nouvelle famille (transition familiale (2.3.1.)) et celle du logement des parents vers un logement indépendant (transition résidentielle (2.1.1.))

- Assumer des responsabilités d'adulte à l'adolescence. (Coder avec la sphère de vie qui correspond à l'autonomisation accélérée)

○ EXEMPLES DE CODAGE MULTIPLE :

- Déménager en appartement très tôt à cause d'un conflit familial : autonomisation accélérée (1.3) + habitation (2.1.1) + famille (2.1))
- Parentification (obligation de s'occuper d'un parent ou de sa fratrie) : autonomisation accélérée (1.3) + famille (2.3.1))

1.3.1. Lâchage institutionnel

Pour les jeunes pris en charge par les centres jeunesse (8.3), le passage à la majorité constitue un « *lâchage institutionnel* » qui se caractérise par une fin abrupte (rupture) des services dont ils ont besoin pour devenir autonomes.

1.4. Projet de vie

Objectifs, ambitions et espoir pour le futur :

- Maison (2.1.1), famille (2.3.1), emploi et scolarité (2.2), etc.
- Absence de projet d'avenir
- Intentions vis-à-vis la consommation (3.1)
- Intention vis-à-vis la délinquance (4.1 et/ou 5 → 5.1.1 ou 5.1.2)

1.5. Expériences de victimisation :

Selon l'IVAC, une victime d'acte criminel c'est une personne qui est blessée ou décédée lors d'un acte criminel commis au Québec. L'acte criminel doit figurer à l'annexe de la loi. Voici la liste de Légis Québec pour savoir si l'acte vécu est un acte criminel : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/I-6#se:29>. Les exemples les plus fréquents sont les agressions sexuelles, voies de fait, négligence criminelle, etc.

2. (Ré)intégration sociocommunautaire

L'intégration ou la (ré)intégration sociocommunautaire est « un processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme qui n'est achevé que lorsque la personne judiciarisée participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle évolue et qu'elle a développé un sentiment d'appartenance sociocommunautaire » (Bérard, 2014, p. 5).

- Perception d'une bonne (ré)intégration sociocommunautaire (coder catégorie 2.)

La réintégration sociocommunautaire couvre trois dimensions : (2.1. Dimension organisationnelle; 2.2. Dimension occupationnelle et participation sociale; 2.3 Dimension relationnelle et sentiment d'appartenance)

2.1. Dimension organisationnelle

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur*

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif*

2.1.1. Logement et habitation

Trajectoire résidentielle : déménagements, cohabitation, situation d'itinérance, séjour en centre de réadaptions, etc.

Causes et conséquences des transitions. Par exemple, contexte ayant mené à la situation d'itinérance.

Ø Fugue, sauf s'il parle de sa situation d'habitation lors de sa fugue

2.1.2. Ressources et transport

Ressources matérielles et financières du participant

Capacité de se déplacer, permis de conduire, etc.

2.2. Dimension occupationnelle et participation sociale

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur*

Extraits référant au contexte factuel, perceptif et/ou affectif

Les activités quotidiennes du participant. Par exemple, emploi, formation et scolarité, bénévolat sport et loisirs.

Oisiveté : s'adonner à aucune activité

2.3. Dimension relationnelle et sentiment d'appartenance

Extraits référant au passé, au présent et au futur

Extraits référant au contexte factuel, perceptif et/ou affectif

- Caractéristiques des personnes composant le réseau social informel du participant
- Nature des liens et la qualité des relations interpersonnelles
- Évolution des relations interpersonnelles du répondant au cours de son histoire de vie
- Expériences et les événements vécus avec ces personnes
- Sentiment d'appartenance vis-à-vis certains groupes d'individus

*****Agents de désistement** : Si le participant mentionne que son réseau social informel a facilité ou nuit à son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que ces personnes ont facilité et/ou nuit au processus de désistement du crime du participant (5.3 Désistement assisté)

2.3.1. Famille

Relation avec les membres de sa famille (biologique ou d'adoption) immédiate ou élargie (ex. parents, fratrie, grands-parents, oncles et tantes, cousins, etc.)

2.3.1.1. Parentalité / Enfant

Expérience de parentalité du participant et relation avec ses enfants

2.3.1.2. Pratiques parentales et style parental

Pratiques parentales des parents du participant, encadrement des parents (surveillance et supervision) et niveau de chaleur et d'affection des parents.

Aliénation parentale : un des parents se livre à des comportements aliénants, influençant l'esprit de l'enfant afin de favoriser chez lui le rejet injustifié et la désaffection à l'égard de l'autre parent

CODAGE MULTIPLE : Maltraitance intergénérationnelle (pratiques parentales et style parental 2.3.1.2 + parentalité / Enfant 2.3.1.1)

2.3.1.3. Ruptures et perturbations familiales

Événements qui perturbent la structure familiale (ex. divorce, séparation, reconstitution familiale, deuil, etc.)

Ø Ruptures émotionnelles

2.3.1.4. Famille d'accueil

Relation avec les membres de sa famille d'accueil (ex. parents d'accueil, enfants, etc.)

2.3.2. Relations amoureuses

Fréquentations, relations amoureuses, conjoint(e)s du répondant.

Périodes de célibat.

2.3.3. Amitiés

Relations amicales et cercle d'amis

Amitié : affection réciproque, attachement mutuel entre deux personnes n'appartenant pas à la même famille, plaisir partagé et intérêts communs, encouragements mutuels, etc.

2.3.4. Réseau de la délinquance et de la consommation

Relations entretenues dans la cadre des activités de délinquance et/ou de consommation

2.3.5. Codétenus ou usagers

Relations entretenues avec les codétenus et les autres utilisateurs de services (ex. résidents, membres d'un groupe de soutien, etc.)

2.3.6. Relations satellites

Relations entretenues avec les connaissances, les collègues de travail et les employeurs, les camarades de classe, les colocataires, le voisinage, etc.

2.3.7. Animaux de compagnie

Voici la définition du gouvernement du Québec quant à ce qu'est un animal domestique : un animal d'une espèce ou d'une race qui a été sélectionnée par l'homme de façon à répondre à ses besoins tel que le chat, le chien, le lapin, le bœuf, le cheval, le porc, le mouton, la chèvre, la poule et leurs hybrides.

Plus précisément, selon le Larousse : animal domestique qui vit auprès de quelqu'un.

Relations entretenues par le participant avec son animal de compagnie.

2.3.8. Isolement et solitude

Solitude : état de quelqu'un qui est seul momentanément ou habituellement, **sentiment d'abandon**

Isolement social : peu ou pas de relations sociales

2.3.9. Perception de la société et sentiment d'appartenance sociocommunautaire

Perception de la société et de la communauté

Adhésion et/ou attitude vis-à-vis les normes et les valeurs socioculturelles conventionnelles

Sentiment d'appartenance : peut s'agir de sentiments de bien-être, de valorisation et d'avoir un rôle reconnu au sein d'un groupe de personne. Ce groupe peut-être par exemple, un groupe de soutien, un milieu de travail, thérapie, etc.

3. Consommation de substances psychoactives (SPA)

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec la consommation

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec la consommation

3.1. Trajectoire de consommation

Description des habitudes de consommation

- Quelles substances, à quelle fréquence, etc.
- Comment : consommation abusive ou modérée, calage (*binge*),

Temporalité : Période d'initiation et d'intensification; périodes d'abstinence et rechutes

Notions de chronicité

Contexte et incitatifs à la consommation

Pression de l'entourage (2.3.1. Famille; 2.3.3. Amis; 2.3.4. Réseau de délinquance, etc.)

Occasions et opportunités de consommation (ex. party, soirée, travailler dans un bar, etc.).

- Contexte de consommation, d'abstinence et de rechute : avec qui (2.3.1. Famille; 2.3.3. Amis; 2.3.4. Réseau de délinquance, etc.), quand et où, etc.)

3.2. Motifs et gains associés à la consommation de substances psychoactives

Renforcements positifs associés à la consommation de SPA

3.2.1. Plaisirs hédonistes et consommation récréative

Consommation ludique pour le plaisir : consommer pour s'enivrer (être *high*, être euphorique, etc.) et pour s'amuser.

Expérimentation : consommer par curiosité et/ou pour essayer, pour vivre de nouvelles expériences et/ou de nouvelles sensations, etc.

Prise de risque et désobéissance : consommation pour transgresser l'interdit ou défier l'autorité.

3.2.2. Plaisirs amnésiques de la consommation et automédication

L'objectif est de s'échapper de la réalité et d'oublier ses problèmes (difficultés personnelles, expériences traumatisantes, victimisation, etc.).

Notion d'automédication : La drogue est un anesthésiant des pensées, des sentiments, des émotions et des souffrances. Consommation pour diminuer le stress. Consommation pour augmenter les performances (améliorer la concentration, améliorer son rendement, etc.)

3.2.3. Consommation et désir d'affiliation

Le manque de soutien social et le besoin d'appartenir à un groupe.

Perception des gens qui consomment comme étant populaires et *cool*

3.2.4. Dépendance aux substances psychoactives

Consommer pour éviter les symptômes de sevrage (sensation de malaise physique ou psychologique engendré par la diminution ou l'arrêt de consommation)

Notion de *craving* : désir de consommation compulsif

3.3. Risques et problèmes associés à la consommation de substances psychoactives

Renforcements négatifs associés à la consommation de SPA. Les conséquences négatives de la consommation.

Ø liens drogues-crime (3.4)

- Détérioration de la bien-être physique et/ou psychologique (1.2)
 - Déclencher et/ou engendrer des troubles mentaux (ex. psychoses toxiques) ou des maladies (ex. ITSS)
 - Aggraver/exacerber certaines conditions préexistantes (ex. trouble de santé mentale, maladie chronique, etc.)
- **Difficultés et des problèmes psychosociaux** tels que les échecs et le décrochage scolaire (2.2.), les difficultés relationnelles (2.3.2. Relations amoureuses; 2.3.3. Amitiés, etc.) et familiales (2.3.1.), les difficultés à assumer ses responsabilités, difficultés à l'emploi et/ou le congédiement (2.2.), problèmes financiers (dettes associées à la consommation) (2.1.2.), etc.

3.4. Liens drogue-crime

3.4.1. Délinquance lucrative et consommation de SPA

Modèle économico-compulsif : commettre des délits lucratifs (vol, trafic de drogue, etc.) pour payer la consommation. La délinquance est un moyen pour subvenir au besoin d'argent lié à la consommation.

Les profits criminels qui incitent à consommer des drogues (dépenses volatiles)

Tous les liens vente/consommation.

3.4.2. Délinquance intoxiquée

L'effet des substances (ou du sevrage) induit différentes formes d'agression. Délits violents causés par la consommation de substances.

Notion d'instrumentalisation de la substance : consommer pour se donner le courage de commettre un crime.

3.4.3. Violence systémique

Modèle systémique : comportements violents associés au système d'approvisionnement et de distribution de drogues et au trafic de drogues. Par exemple, violence entre acheteurs et vendeurs (ex. pour se faire payer) ou violence entre trafiquants (ex. pour protéger le territoire de vente)

4. Délinquance

4.1. Carrière criminelle / Trajectoire de délinquance

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec la délinquance

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec la délinquance

- Processus d'activation, d'intensification ou de stabilisation des conduites délinquantes
- Nature, fréquence, gravité et diversification des délits
- Délits commis en tant que mineur et en tant qu'adulte
- Délinquance punie et impunie
- Contextes rapportés quant au passage à l'acte et à la commission de délits

4.2. Techniques de neutralisation (Skykes et Matza, 1957)

La théorie de la neutralisation (*neutralizing theory*) suggère que tous les individus se sentent moralement obligés de respecter les lois et les valeurs humaines. Ainsi, lorsqu'un individu commet des gestes illégaux ou tabous, il a besoin de justifications pour rationaliser ses actes (Donc, les techniques de neutralisation ne s'appliquent pas uniquement aux actes illégaux). Les techniques de neutralisation permettent de neutraliser les interdits sociaux qui empêchent le passage à l'acte :

- Déni de responsabilité : L'individu se présente comme une victime des circonstances. Il était dans une situation indépendante de sa volonté. Il peut jeter le blâme sur un complice ou sur des circonstances incontrôlables. Exemple : « j'étais obligé de conduire en état d'ébriété parce qu'il n'avait plus de transport en commun à 2h du matin ».
- Déni des dommages : L'individu affirme que ses actes n'ont pas causé de dommages. L'acte incriminé n'est pas grave, car il n'a pas occasionné de préjudices. Exemples : « la victime va réclamer (peut-être même plus que la valeur des dommages causés) à ses assurances » ; « le cannabis est légal alors la vente ne devrait pas être criminalisée ».
- Nier l'existence d'une victime : La victime supposée a causé son propre malheur. L'auteur avoue son crime, mais la victime le méritait. Il peut dénigrer sa victime ou se positionner comme un justicier (Robin de bois). Exemples : « ça faisait deux fois que je lui disais d'arrêter de flirter avec ma blonde » ; « s'il avait tenu sa promesse, je n'aurais jamais agi ainsi ».
- Condamner les justiciers : Le système est corrompu. Exemple : « les politiciens, les policiers et les avocats sont pires que les criminels ».
- Invoquer les autorités supérieures : Dans certaines situations, il est préférable d'agir en contradiction avec les règles usuelles. Le comportement incriminé satisfait les besoins d'un groupe d'appartenance. Exemple : « ma mère était malade et je devais répondre aux besoins de mes frères et sœurs ».

4.3. Motifs et bénéfices : réussite criminelle (Frédéric Ouellette)

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec les arrestations, la surveillance et l'emprisonnement

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec les arrestations, la surveillance et l'emprisonnement

- 4.3.1. Motivations hédonistes : Le crime comme une activité excitante et amusante qui procure des sensations fortes.
- 4.3.2. Revenus criminels et appât du gain : Le crime comme une activité qui permet de se procurer de l'argent et des biens matériels.

4.3.3. Expérience d'impunité et perception de la performance criminelle : La capacité de tirer des avantages de son activité criminelle et d'éviter les coûts associés à la criminalité et les contacts avec le système de justice pénale. Ajouter à ce code tous les délits pour lesquels la personne ne se fait pas prendre et le sentiment de se sentir comme étant un criminel efficace, bon et performant dans ce rôle.

4.3.4. Statut social et réputation : Le crime comme une activité permettant d'atteindre un statut social et/ou pour susciter l'admiration.

4.3.5. Vengeance : Le crime et/ou la violence pour dominer, pour se venger et/ou pour se défendre. Inclut également les crimes émotifs, impulsifs ou sous l'influence de la colère.

4.3.6. F*ck it : Une dynamique entre désespoir et infraction. Le délit ou les délits se produisent dans un moment de « rien à foutre » puisque la personne sent qu'elle n'a plus rien à perdre (Matza).

4.4. Dissuasion et coûts de la délinquance : usure de la carrière criminelle

4.4.1. Coûts de la délinquance de et la judiciarisation

Coûts physiques : blessures infligées par la police, les victimes ou les autres délinquants

Coûts moraux : perte d'estime de soi (1.1. Perception de soi)

Coûts sociaux : perte d'emploi (2.2.), perte de sa relation de couple (2.3.2.), perte de la garde de son enfant (2.3.1.1.).

Coûts temporels : perte de temps (Ø peines et sanctions, sauf si le participant mentionne)

4.4.2. Stigmatisation et profilage :

Étiquette accolée à un individu en raison de ses contacts avec le système pénal. Étiquette dégradante et avilissante, souvent accompagnée du discrédit, du dédain et de mépris. Les effets sont incontrôlables, durables et entachent la réputation de l'individu.

Profilage racial et social : Le profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs tels que la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, l'âge, etc. sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différentiel ou qui repose sur des facteurs

Profilage criminel : Le profilage criminel est une pratique policière légitime utilisée pour identifier un suspect (peu importe ses caractéristiques visibles); cette pratique est exercée à la suite de l'obtention de renseignements reliés à une activité criminelle qui aurait été commise par une personne (ou des personnes) répondant à une certaine description et dont les comportements auraient été observés avant, pendant ou après la perpétration d'une infraction.

Exemple : Le participant nomme être connu des policiers et être traité différemment que le reste de la population

4.4.3. Processus judiciaire et correctionnel

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec les arrestations, la surveillance et l'emprisonnement

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec les arrestations, la surveillance et l'emprisonnement

Extraits *personnels* et/ou *impersonnels*

Extraits référant aux **acteurs du système judiciaire et correctionnel**. Par exemple, les policiers sont tous ...

- Description et contexte des arrestations

- Procédures judiciaires et/ou correctionnelles
- Nature, sévérité et durées des mesures, peines et/ou sanctions
 - Type d'emprisonnement et contexte de détention (8.1. Centres de détention)
 - Surveillance dans la communauté et conditions à respecter (probation, sursis, libération conditionnelle)
 - Autres : mesures et sanction extrajudiciaires (LSJPA), travaux communautaires, etc.

4.4.3.1. Acteurs du système judiciaire

(À CODER MÊME SI LE PARTICIPANT PARLE SEULEMENT DE CE TYPE D'ACTEUR EN GÉNÉRAL)

Description des contacts avec les policiers, les avocats, les juges

- Caractéristiques spécifiques à l'acteur : genre, âge, titre, etc.
 - Attitude de l'acteur: empathie, honnêteté et authenticité, acceptation et respect de la personne, etc.
- Qualité de la relation et de la collaboration lors de l'arrestation, des contacts avec avocat et des audiences (tribunal)

*****Agents de désistement** : Si le participant nomme que les acteurs du système judiciaire ont facilité ou nuit à son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter qu'ils ont facilité et/ou nuit au processus de désistement du crime du participant (5.3. Désistement assisté)

4.4.3.2. Acteurs du système correctionnel

(À CODER MÊME SI LE PARTICIPANT PARLE SEULEMENT DE CE TYPE D'ACTEUR EN GÉNÉRAL)

Description des contacts avec les acteurs du système correctionnel : agents de surveillance dans la communauté (probation, sursis, libération conditionnelle) et agents de services correctionnels (8.1. Centre de détention)

- Caractéristiques spécifiques à l'acteur : genre, âge, titre, etc.
 - Attitude de l'acteur : empathie, honnêteté et authenticité, acceptation et respect de la personne, etc.
- Qualité de la relation (alliance thérapeutique) et de la collaboration lors des suivis de surveillance en communauté et des suivis en détention

**** Délégués à la jeunesse** : intervenants chargés de s'occuper d'adolescents ayant des démêlés avec la justice. Souvent, ils assurent la surveillance en communauté (Ordonnance différée de placement et de surveillance, probation, 1/3 de la détention en communauté). (Coder 4.4.3.2 acteurs du système correctionnel + intervenants psychosociaux + centre jeunesse)

*****Agents de désistement** : Si le participant nomme que les acteurs du système correctionnel ont facilité ou nuit à son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter qu'ils ont facilité et/ou nuit au processus de désistement du crime du participant (5.3. Désistement assisté)

5. **Désistement du crime** : Le désistement du crime est un processus non linéaire qui comprend trois phases. Le désistement primaire réfère à toutes périodes d'accalmie ou d'interruption des activités criminelles « *act-desistance* » alors que le désistement secondaire correspond au rejet de l'identité de contrevenant et à l'endossement de nouvelles identités prosociales « *identity* »

desistance » (Nugent et Schinkel, 2016). Finalement, le désistement tertiaire se concrétise lors du développement d'un sentiment d'appartenance sociocommunautaire, renforcé par la reconnaissance des efforts de changement par autrui « *relation desistance* » (McNeil, 2016; Nugent et Schinkel, 2016).

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec la délinquance

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec la délinquance

- Période d'accalmie ou d'interruption de l'activité criminelle
- Tentative de diminution des comportements délinquants
- Contextes rapportés quant à la diminution ou à l'arrêt des comportements délinquants
 - **Ouverture de la structure sociale et opportunités prosociales** : Le participant nomme un aspect de la structure sociale ayant facilité son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que cet aspect de la structure sociale a facilité son processus de désistement du crime.
 - Obtention d'un emploi (3.2.); Formation d'une union (3.3.2.); Parentalité (3.3.1.1.), etc.
- Conditions/éléments qui aident ou auraient pu aider au processus de désistement du crime (diminuer ou cesser de commettre des délits)

5.1. Scripts narratifs

5.1.1. Script narratif de rédemption : trame narrative et biographique cohérente qui soutient, explique et justifie le changement. Au-delà d'une volonté de se désister, le récit rend le désengagement possible et nécessaire.

- Notion de *générativité*, c'est-à-dire volonté d'apporter une contribution positive à autrui, à la société et à la génération suivante

5.1.2. Script narratif de condamnation : discours de persistant qui ne pensent pas être capable de changer. Malgré l'épuisement lié au mode de vie (usure de la carrière criminelle) et l'ouverture au changement, le participant a peu d'espoir et croit être incapable d'agir pour améliorer sa situation.

- Sentiment d'être contrait à une vie qu'il ne peut pas influencer, sentiment de victimisation, d'injustice et de rejet envers l'autorité.

5.2. Knifing off the past from the present (Maruna et Roy, 2007)

Situations (circonstances) qui limitent (ou éliminent) les opportunités de délinquance.

Stratégies utilisées par l'individu pour éviter les occasions criminelles.

- *Knifing off the associates* : couper les ponts avec le réseau de pairs déviants / délinquants (2.3.3. Amis; 2.3.4. Réseau délinquance et conso; etc.)
 - *Geographic cure* : lorsque l'éloignement physique contribue au processus de désistement du crime (trajectoire habitation).
- *Knifing off the stigma* : se défaire de l'étiquette de criminel.
 - *Clean slate* : boucler la boucle de la carrière criminelle, payer ses dettes pour repartir à 0, etc.

5.3. Désistement assisté

(À CODER MÊME SI LE PARTICIPANT PARLE SEULEMENT DE CE TYPE D'ACTEUR EN GÉNÉRAL)

Les interventions de « désistement assisté » visent, directement ou indirectement, l'abstinence du crime (désistement primaire), les changements identitaires (désistement secondaire) et la (ré)intégration sociocommunautaire (désistement tertiaire).

Les études sur le désistement assisté reposent sur l'idée que le désistement du crime peut être provoqué, accompagné ou accéléré par un individu convaincu que la personne judiciarisée peut se désister : « *someone believing in the ex/offender ; someone who carries hope and keeps it alive when the ex/offender cannot do so for him or herself* » (McNeil et al. 2012).

Agents de désistement : Le participant nomme les personnes ayant facilité ou nuit à son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que ses personnes ont facilité et/ou nuit au processus de désistement du crime du participant.

- **Agents de désistement formel direct :** Les interventions destinées aux personnes judiciarisées sont formelles directes lorsqu'elles sont réalisées par des intervenants et des professionnels sous l'emprise d'une contrainte pénale, c'est-à-dire les acteurs du système correctionnel qui ont comme principal mandat de réduire le risque de récidive (4.4.3.1. Acteurs du système judiciaire; 4.4.3.2 Acteurs du système correctionnel).
- **Agents de désistement formel indirect :** Les interventions destinées aux personnes judiciarisées sont formelles indirectes lorsqu'elles sont réalisées par des représentants de la communauté, c'est-à-dire des intervenants d'organismes communautaires qui œuvrent dans les domaines de la réintégration sociale et communautaire ou d'autres intervenants psychosociaux impliqués dans la prise en charge *directe ou indirecte* des problèmes liés à la justice (7.4. Intervenants psychosociaux)
- **Agents de désistement informel direct :** Le désistement assisté est informel lorsque le désistement du crime est provoqué, accompagné ou accéléré par des individus du réseau social informel de la personne judiciarisée.
 - **Micro-level :** réseau social immédiat tel que les membres de la famille (2.3.1.), les amis (2.3.3.), les partenaires amoureux (2.3.2.), etc.
 - **Meso-level :** membres de la communauté qui ne sont pas des intervenants. **Relations satellites (2.3.6.) :** Par exemple, les employeurs, les connaissances et le voisinage, les communautés religieuses, etc.

6. Ouverture au changement et motivation aux services

Pour mieux distinguer la pré-contemplation, la contemplation, la préparation, l'action, le maintien et la terminaison : Un algorithme catégoriel, s'appliquant à tout problème de comportement, a été proposé par Prochaska, Norcross et DiClemente (1994) et se présente sous la forme des quatre affirmations suivantes:

1. j'ai résolu mon problème depuis plus de six mois;
2. j'ai commencé à changer mon comportement depuis moins de six mois;
3. j'ai l'intention de changer mon comportement dans le mois qui vient ;
4. j'ai l'intention de changer mon comportement dans les six prochains mois.

Le patient doit indiquer, tout simplement, laquelle de ces quatre phrases décrit le mieux sa situation actuelle. Si aucune ne s'applique à son cas, c'est qu'il est au stade de la pré-intention (la pré-contemplation). Si seule s'applique la quatrième, il est au stade de l'intention (contemplation), et ainsi de suite. Donc, si le passage ne correspond à aucune affirmation = pré-contemplation, si le passage correspond à l'affirmation #4 = contemplation, si le passage correspond à l'affirmation #3 = préparation, si l'affirmation

correspond à l'affirmation #2 = maintien, si l'affirmation correspond à l'affirmation #1 = terminaison.

6.1. Amotivation (pré-contemplation)

Le participant nomme ne pas être motivé à changer et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que le participant n'est motivé à changer.

Modèle transthéorique de changement

Précontemplation : Le participant n'a pas l'intention de changer. Il nie le problème ou il nie l'ampleur ou la gravité du problème. Notion de déni de la problématique, refus du changement, etc.

6.2. Ouverture au changement / *Readiness for change*

Le participant nomme être motivé/prêt à changer et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que le participant est motivé/prêt à changer

Modèle transthéorique de changement

Contemplation et préparation : Le participant est conscient de sa problématique et envisage sérieusement de changer, mais il ne pose pas d'action concrète. Il y a une ouverture au changement, mais il n'y a pas nécessairement de temps, d'effort et d'énergie consacrer à la résolution du problème.

6.3. Sources de motivation au changement

Question à se poser pour différencier d'ouverture au changement : est-ce qu'on sait pourquoi le participant veut changer ?

- **Motivation intrinsèque**
 - Sources de motivation internes
 - Volonté d'agir pour améliorer sa santé physique et psychologique, ses conditions de vie et ses relations interpersonnelles
 - Possible que les pressions externes soient internalisées : Pression externe à changer → changement → avantages des changements → internalisation de la motivation à changer.
- **Motivation extrinsèque**
 - Sources de motivation externes
 - Renforcement (+/-) et/ou punition (+/-)
 - Craintes sanctions judiciaires (désistement + sources de motivation au changement)
 - Pressions externes à suivre un traitement
 - Pression des membres de la famille, des conjoints, etc.

6.3.1. Instrumentalisation du traitement : accepter de suivre une thérapie pour réduire la sévérité d'une sanction

6.4. Engagement et participation

Extraits référant au à l'engagement et à la participation ou à l'absence d'engagement et de participation

Notion de proactivité, de passivité, de réactance, etc.

Niveau d'engagement et de participation du participant dans les procédures judiciaires

- **Collaboration lors des arrestations (avec les policiers)** (4.4.3.1. Acteurs du système judiciaire).
- **Bris de condition, ne pas se présenter à ses rendez-vous, (x.x)**

Niveau d'engagement et de participation du participant dans les services utilisés

Niveau d'engagement et de participation du participant dans les divers suivis (4.4.3.1. Acteurs du système judiciaire (avocats); 4.4.3.2. Acteurs du système correctionnel (agents de probation, délégués à la jeunesse, etc.); 7.4. Intervenants psychosociaux)

- En centre de détention : je faisais du temps, je dormais tout le temps ou au contraire, je m'occupais, je travaillais, j'allais à l'école, etc. (avec processus judiciaire + centre de détention)
- En centre de réadaptation : durant les groupes, je ne parlais à cause des autres, mais tout seul avec l'intervenant je parlais plus ... (avec description du services et/ou intervenants psychosociaux + type d'établissement)

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

6.4.1. Fugue et terminaison prématurée

Le participant nomme

Le participant mentionne qu'un traitement, qu'une thérapie, etc. s'est terminée avant la date prévue (par choix du participant ou à cause du contexte (ex. déménagement, vacances de l'intervenant, retraite de l'intervenant, etc.))

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

7. Services

7.1. Trajectoire et description des services

Extraits référant au *passé*, au *présent* et/ou au *futur* en lien avec les services

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec les services

Extraits *personnels* et/ou *impersonnels*

- Informations générales et spécifiques concernant les services utilisés
 - Problématiques visées, intensité des services (fréquence et durée des rencontres), contexte et modalité d'intervention, etc.
 - Règlements et condition (abstinence, routine particulière, etc.)
 - Centre jeunesse : type de garde (fermée/ouverte)
- Contexte ayant mené à l'utilisation (volontaire ou non-volontaire) et à la terminaison du service
 - Référence (+collaboration) et demande d'aide (+ engagement et participation)
- Satisfaction concernant les services
- Cumule de services
- Extraits référant aux intervenants en général. Par exemple, les intervenants là-bas sont tous...

7.2. Accessibilité des services

Disponibilité (ou non) des services, se faire refuser l'accès à certains services, listes d'attente, etc. Faire la demande pour un service et se voir refuser l'accès, faire une demande qui n'a pas abouti, « j'aurais aimé ça consulter, mais ça pas fonctionner »,...

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

7.3. Conséquences de l'utilisation des services

Gains/avantages associés à l'utilisation des services : croissance personnelle (1.1) et meilleure gestion du stress (1.2.), garde de son enfant (2.3.1.1.), diminution de la consommation (3.1.), retour aux études (2.2.), intégration du marché du travail (2.2.), etc.

Pertes/inconvénients associés à l'utilisation des services : incitation à consommer (3.2.), perte de liberté, stigmatisation, etc.

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

7.4. Intervenants psychosociaux

(À CODER MÊME SI LE PARTICIPANT PARLE SEULEMENT DE CE TYPE D'ACTEUR EN GÉNÉRAL)

Extraits référant au *passé*, au *présent* et/ou au *futur* en lien avec les services

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec les services

- Caractéristiques spécifiques à l'intervenant : genre, âge, titre, etc.
- Qualité de la relation : alliance thérapeutique et lien de confiance
 - Attitude de l'intervenant : empathie, honnêteté et authenticité, acceptation et respect de la personne, etc.
 - Caractéristique du suivi avec l'intervenant : flexibilité, souplesse, etc.
- Interventions réalisées par l'intervenant (à coder avec description de services)

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

7.5. Collaboration

Information concernant les collaborations et les communications entre les acteurs du système judiciaire et correctionnel/intervenants psychosociaux/services

- Référence et/ou accompagnement
- Continuité et intégration des services

Causes et conséquences de la collaboration (avantages et inconvénients)

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissements

8. Établissement/types d'établissement

8.1. Centres de détention : Inclure tout ce qui concerne la détention et les différents programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Centre de détention 1 à X* et *Programme en détention 1 à X*

8.2. Maisons de transition : Inclure tout ce qui concerne les maisons de transition et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspond est *Maison de transition 1 à X*.

8.3. Centres jeunesse : Inclure tout ce qui concerne les centres jeunesse et les programmes qui y sont offerts. Inclure tout ce qui concerne les services dispensés en vertu de la LPJ et de la LSJPA. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme de services sociaux 1 à X* et *Programme en centre jeunesse 1 à X*.

8.4. Organismes de justice alternative/réparatrice : Inclure tout ce qui concerne les organismes de justice alternative/réparatrice et les programmes qui y sont offerts. Inclure aussi la gestion des travaux communautaires LSJPA, en sanction extrajudiciaire ou en sentence. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *OJA : Organisme de justice alternative 1 à X*.

8.5. Organismes en dépendances : Inclure tout ce qui concerne les organismes en dépendances et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme en dépendance 1 à X*

8.6. Organismes et programmes en santé mentale : Inclure tout ce qui concerne les organismes et programmes en santé mentale et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *PSMJ : Programme Santé mentale-justice 1 à X*; *PSM : Programme/ Organisme en Santé mentale 1 à X* et *Établissement en santé mentale 1 à X* et *OJAG : Organisme de justice administrative/gouvernement* (pour le TAQ)

8.7. Organismes de travail de rue : Inclure tout ce qui concerne les organismes de travail de rue et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme travail de rue 1 à X*.

8.8. Organismes d'hébergement et/ou de besoins de base : Inclure tout ce qui concerne les organismes d'hébergement et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme hébergement 1 à X*. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme besoins de base 1 à X*.

8.9. Organismes en employabilité et réinsertion sociale : Inclure tout ce qui concerne les organismes en employabilité et réinsertion sociale et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme emploi 1 à X*.

8.10. Organismes autres services

- **Organismes en gestion de comportements :** Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme comportements 1 à X*.
- **Scolarité/éducation :** Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme pour la scolarité 1 à X*
- **Organismes d'aide aux victimes** Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *OAV : Organisme d'aide aux victimes 1 à X*
- **Services médicaux :** Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme de réadaptation 1 à X*

9. Conseils

9.1. Conseils aux personnes judiciarisées

Conseils/suggestions aux personnes judiciarisées qui souhaitent cesser/diminuer la commission de délits

9.2. Conseils aux agents de désistement

Conseils/suggestions aux agents de désistement formel (acteurs du système judiciaire et correctionnel et aux intervenants psychosociaux) qui souhaitent améliorer les services et interventions destinées aux personnes judiciarisées.

Conseils/suggestions aux agents de désistement informel (famille, amis, conjoint, employeur, etc.) qui souhaitent aider les personnes judiciarisées à se désistement du crime.

10. Citations d'or

Citations pertinentes/marquantes qui méritent d'être sauvegardées en lien avec les objectifs du programme (*RÉ*)SO 16-35 (ou projet de mémoire/thèse)